

# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR  
2014**

**11 ET 12 DECEMBRE**

<b>Séance du Jeudi 11 Décembre 2014</b>
---

**La séance est ouverte à 15h 30.**

**Le Président BUCCHINI**

Bonjour. Nous allons procéder à l'appel.

***Mme Marie-Hélène VALENTINI procède à l'appel nominal des conseillers.***

**Le Président BUCCHINI**

Mes chers collègues,

Permettez-moi d'insister sur quelques considérations relatives à notre ordre du jour.

Cette session extraordinaire intervient dans un agenda contraint.

En effet, je vous rappelle que la séance publique prévue les 27 et 28 novembre a été reportée à la demande d'un certain nombre de collègues, qui souhaitaient participer au Congrès des maires de France se déroulant au même moment à Paris.

D'autre part, la séance publique régulière de décembre, comportant notamment l'examen du projet de budget primitif, se tiendra les jeudi 18 et vendredi 19 étant donné que, depuis le début de cette mandature, l'Exécutif souhaite et c'est légitime, faire adopter le BP avant la fin de l'année.

Vous avez souhaité, pour votre part, consacrer une séance spécifique au rapport concernant la réforme institutionnelle. En fonction des discussions parlementaires autour du projet de loi sur la décentralisation, cette session avait alors à être organisée aujourd'hui et demain. Nous avons estimé qu'il serait judicieux que le rapport proposant

de nouvelles ressources budgétaires et fiscales, qui sera lui aussi soumis au gouvernement, soit examiné conjointement.

A cet égard et après vous avoir rappelé qu'en dehors des deux périodes de session ordinaire, une session extraordinaire ne saurait excéder quarante-huit heures. Je vous indique que la commission permanente a proposé de réinscrire les rapports qui n'avaient pas pu être examinés vendredi dernier à cette séance : en fonction de l'avancement de nos travaux, ils seront soit étudiés demain, soit reportés aux 18 et 19.

Pour autant, nous ne saurions réduire ces deux réformes à leurs seules rationalités juridiques et techniques.

Votre commission des compétences législatives et règlementaires, présidée par Pierre CHAUBON, nous saisit de propositions pour une réforme des collectivités locales en Corse, ayant vocation à fusionner la Collectivité Territoriale et les deux Conseils Généraux.

Votre commission des finances, de la planification, des affaires européennes et de la coopération, présidée par Antoine ORSINI, a pour sa part élaboré un cadre de propositions visant à définir de nouvelles recettes fiscales et budgétaires pour la Collectivité Territoriale, de façon à élargir ses marges de manœuvre, positionner ses recettes davantage en rapport avec ses politiques de développement et la doter de nouveaux instruments de régulation sur des enjeux d'avenir tels que l'aménagement foncier ou la préservation de l'environnement.

Il convient d'abord de constater qu'en laissant volontairement l'initiative à l'Assemblée, sur deux enjeux importants, le Conseil Exécutif contribue au bon équilibre démocratique de notre institution.

Je souhaite ensuite et sans prendre position sur le fond, féliciter MM. CHAUBON et ORSINI, en incluant les services qui les ont assistés, pour la qualité et la densité de leurs réflexions. Celles-ci constitueront une base consistante pour préparer nos délibérations.

Enfin, et dans le même esprit, je ne saurais par trop recommander de vous positionner non seulement par référence à un ensemble de mesures juridiques ou techniques, mais également par les effets qu'elles produiront au niveau de la population et des territoires.

Les questions d'une simplification des collectivités locales de la Corse, d'une harmonisation de leurs interventions et d'un emploi plus rationnel des moyens publics se posent, ici comme ailleurs, depuis longtemps.

Elles interviennent aujourd'hui dans un contexte fondamentalement différent : celui d'une crise économique et sociale qui accentue les inégalités et les exclusions ; celui d'une crise financière et budgétaire qui est invoquée pour justifier un recul sans précédent des services publics ; mais aussi celui d'une crise de confiance entre le citoyen et les institutions ou si l'on veut être plus positif, d'une aspiration croissante de la société à être associée aux grands choix qui conditionneront son environnement quotidien.

Aussi, nos choix auront-ils des implications durables pour les usagers de nos services publics et leurs microrégions, notamment les plus vulnérables, pour les futurs élus qui auront éventuellement à gérer de nouveaux ensembles et de nouvelles politiques régionales, et pour les agents qui auront à les mettre en œuvre.

Ces préoccupations n'en sont pas moins légitimes, j'en suis persuadé, que les motivations financières ou juridiques qui, et c'est louable, vont inspirer nos délibérations.

Avant de conclure, mes chers collègues, nous pouvons saluer la libération, hier, de Serge LAZAREVIC : plus aucun de nos concitoyens n'est l'otage d'un groupe terroriste et il convient de s'en féliciter.

Voilà ce que je voulais dire et tenant compte de ce qui s'est passé... A moins que Pierre ne veuille prendre la parole ?

**M. Pierre CHAUBON**

Merci, Président.

La commission s'est réunie ce matin pendant 3 heures environ pour examiner le projet de rapport et de délibération qui seront soumis à la séance publique de l'Assemblée un peu plus tard dans la journée.

Elle doit, pour finaliser ses travaux, se réunir à nouveau cet après-midi pour tenter d'harmoniser les différentes positions et d'intégrer les propositions des différents groupes.

Je vais proposer qu'elle se réunisse à nouveau, mais avant de le faire j'ai besoin d'une demi-heure pour essayer de finaliser et d'harmoniser les différentes propositions.

Je propose que la commission se réunisse en salle n° 2 à 16 heures.

**Le Président BUCCHINI**

Allons-y gaiement !

*La séance est suspendue à 15 h 25 et reprise à 21 h 05.*

**Le Président BUCCHINI**

La séance est reprise.

Je voudrais dire à Stéphanie et aux autres groupes de l'Assemblée que s'il y a des amendements, il faut les donner si possible. Normalement c'est à la fin de l'intervention ou de la discussion générale, ce qui va nous faire perdre du temps, il est donc préférable de nous donner les amendements maintenant, ici au secrétariat général, de manière à ce qu'on puisse faire des copies et organiser notre travail.

Je rappelle ce que nous avons décidé : présentation par M. CHAUBON, discussion générale et à la fin de la discussion, retour en commission, ce qui veut dire qu'il va être un peu tard.

Demain matin, on commence à 10 heures, et essayons de ne pas arriver à 10 h 20, pour pouvoir voter et voir la suite des rapports qui nous ont été proposés pour voir ceux que l'on va examiner.

La parole est à Pierre CHAUBON.

**PROJET DE REFORME DE L'ORGANISATION  
TERRITORIALE DE LA CORSE**

**M. Pierre CHAUBON**

Merci M. le Président.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, M. le Président du Conseil Exécutif, mes chers collègues,

En proposant la création au sein de cette Collectivité d'une commission des compétences législatives et réglementaires et en lui donnant les moyens humains et matériels de travailler, vous avez créé, M. le Président du Conseil Exécutif, les conditions de progresser sur plusieurs fronts dans l'ordre institutionnel.

Le premier chantier était de faire un bilan exhaustif de l'utilisation et de la réalité des pouvoirs d'adaptation des normes de la Collectivité Territoriale de Corse. Ce bilan a été fait. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Il a démontré clairement, sans appel, le caractère virtuel de ses pouvoirs.

Le deuxième chantier consistait à en tirer les conséquences, c'est-à-dire les conséquences de l'impuissance normative de notre Assemblée qu'il fallait bien hélas ! reconnaître et à laquelle il fallait s'opposer. Ce chantier a conduit la commission à élaborer un rapport afin de démontrer, je dis bien de démontrer quasi objectivement, quasi mécaniquement, quasi mathématiquement la nécessité de consacrer le statut particulier dans la Constitution pour enfin donner une réalité à ses pouvoirs et une capacité de mener un certain nombre de politiques adaptées à la situation de notre île.

Ce rapport, et la délibération qui en a adopté les principes et les motivations (qui demandait au Gouvernement d'insérer dans notre loi fondamentale un article spécifique sur la Corse) a été approuvé ici même par 46 voix sur 51 en septembre 2013.

Le troisième chantier déjà contenu dans la délibération que je viens d'évoquer, déjà suggéré dans le rapport Carcassonne, consistait à proposer une modernisation des institutions de la Corse. Ce chantier était confié par la même délibération de septembre 2013 à un comité stratégique composé des parlementaires, des présidents du Conseil Exécutif et de l'Assemblée de Corse, des présidents des conseils généraux, des maires des villes principales, des présidents des associations de maires, des responsables de l'intercommunalité, de l'intégralité de la commission des compétences législatives et réglementaires.

Je rappelle cela à ceux qui ont contesté la légitimité de cet organe, toutes les sensibilités de la Corse et toutes les collectivités de la Corse y étaient représentées. Je n'ai jamais ressenti pour ma part que ce comité s'était transformé en bateau ivre. Bien au contraire, ses membres ont été assidus et prolixes, et les procès-verbaux qui sont à la disposition de tous portent la marque d'une densité et d'une dignité qui font honneur à la Corse. Ils portent aussi la marque de certains revirements spectaculaires. Passons.

Le résultat des travaux du comité stratégique et de la commission vient devant vous aujourd'hui et prend la forme d'un nouveau rapport et de deux délibérations nouvelles qui vous sont soumis. C'est le fruit, je tiens à le signaler et à y insister, d'un travail particulièrement collégial, des efforts, des compétences et du sens des responsabilités que certains voudraient à présent nous dénier, non pas parce que nous n'avons pas avancé mais précisément parce que nous avons pratiquement abouti.

Je répète avec force : des compétences, des efforts et du sens des responsabilités de chacun : du Président du Conseil Exécutif qui n'a cessé d'encourager et de soutenir la démarche ; des élus du comité stratégique et de la commission que j'anime, toutes tendances confondues ; de l'Inspecteur général José COLOMBANI qui a fourni un travail considérable de très grande qualité sans lequel nous n'aurions pu, je le dis avec sincérité, progresser de la sorte ; de la direction des services bien sûr ; du Directeur de cabinet du Président que je veux citer parce qu'il nous a soutenus également ; des fonctionnaires de cette Assemblée ; du Secrétariat général et de l'attaché de la commission, Chantal PERETTI, à tous ceux-là, je dois des hommages et des remerciements. Je me dois en tant que témoin privilégié de leur dévouement de les défendre notamment face à certaines injures et à certaines outrances totalement inappropriées.

Je l'ai dit et je le répète, la Corse a plus besoin de travail sérieux et de sérénité que de polémique et de surenchère. Non, nous n'avons pas agi dans la précipitation. Ceux qui prétendent cela se trompent. Nous travaillons depuis des années. Nous avons entendu tous ceux qui voulaient l'être, nous avons consulté les meilleurs juristes, nous avons tenu compte de leurs études et de leurs analyses. Nous avons nous-mêmes, sur chacun de ces bancs, produit des contributions orales et écrites, riches. Nous avons eu des échanges denses emprunts de respect et de dignité. Et il faudrait que tout ce contexte, tout ce contenu fructueux qui porte en germe les réussites de demain soit gâché parce que nous avons abouti.

Je ne laisserai personne dénigrer notre travail, le travail des équipes et des élus parce que notre travail mérite autre chose que les insultes et les excès. Chers collègues, soyez fiers, au contraire, de ce que nous avons fait ensemble et qui comme pour le rapport sur la Constitution, comme pour le PADDUC ont fait grandir notre maturité, notre capacité à mener à bien des projets collectifs.

Avec ces 3 chantiers, nous nous sommes acquittés des missions qui étaient les nôtres au sein de la commission des compétences législatives et réglementaires.

Est-ce pour autant que tout est achevé et abouti ? Loin s'en faut. Est-ce que tout est parfait ? Sûrement pas. Au contraire, tout reste perfectible, mais nous proposons ici, ce soir, une vraie réforme, audacieuse, novatrice et en relation avec les réalités de la Corse d'aujourd'hui.

Cette réforme, si elle voit le jour, c'est-à-dire si elle franchit cette première étape devant vous, devrait déboucher sur la création d'une collectivité unique nouvelle se substituant aux deux conseils généraux et à l'actuelle Collectivité Territoriale de Corse.

Vous imaginez la simplification de l'ensemble du système. Vous imaginez la puissance de la force de frappe ainsi créée pour mettre en oeuvre les politiques publiques de notre île. Vous imaginez le caractère contagieux que cela peut avoir dans le pays tout entier. Nous supprimons un échelon, 1 sur 4. Nous clarifions les compétences, nous mettons fin aux enchevêtrements, obstacles majeurs à l'efficacité des politiques publiques et in fine, entraves au développement économique, social et culturel de la Corse.



Le rapport qui vous est soumis fait d'abord le constat d'une organisation territoriale trop complexe, défailante, peu efficace et sur bien des points incohérente. Une immense majorité d'entre nous se retrouvent dans ce constat. Les fondements de l'organisation actuelle ont un caractère hybride. L'organisation territoriale est aujourd'hui marquée par un émiettement et des structures publiques locales ; les compétences se chevauchent, les ressources sont irrationnelles. C'est un ensemble enchevêtré.

Ce constat que nous avons fait a débouché sur le choix largement admis d'une réforme générant simplification, équilibre, efficacité renouvelée, économie d'échelle.

Sur quel principe ? Celui de la cohérence d'ensemble que nous n'avons cessé de rechercher. Celui de la lisibilité et de l'intelligibilité des structures et des politiques publiques. Celui d'une transparence et d'une démocratie renforcée. Celui de l'efficacité des politiques publiques, de l'équité, de l'équilibre des pouvoirs et de l'équilibre territorial. Nous nous retrouvons aussi largement sur ces principes.

Alors, quelle est l'architecture proposée et sur quels points sommes-nous d'accord à l'heure où nous parlons ?

Nous sommes d'accord majoritairement sur une Assemblée de Corse qui pourrait compter 63 membres. J'ai de ce point de vue admis l'idée d'une augmentation modeste du nombre de conseillers qui répond à la logique de l'accroissement substantiel des compétences.

Elle serait élue sur un mode de scrutin avec une circonscription électorale unique, un scrutin de liste évidemment paritaire à deux tours, la répartition des sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne, l'admission à la répartition des sièges pour les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages, la fusion possible pour les listes ayant obtenu 5 % des suffrages et l'attribution d'une prime majoritaire de 4 sièges.

Nous sommes ainsi revenus à ce qui préexistait avant la réforme de 2009 et nous sommes passés de 3 à 4 en faisant une règle de 3, dès lors que quand il y avait 51 élus, il y avait une prime de 3 avant 2009 ; pour 63, on vous propose de passer à 4.

L'Assemblée de Corse élit son président pour la durée de la mandature bien entendu. Je passe sur l'idée qu'elle siégerait en session ordinaire du 15 septembre au 15 juillet. Vous trouverez tout cela dans le rapport. Ses travaux seraient organisés par la conférence des présidents comprenant, sous la présidence du Président de l'Assemblée, les vice-présidents, les présidents des groupes politiques et les présidents des commissions organiques. Pour son fonctionnement, l'Assemblée disposerait d'un budget particulier.

La commission permanente comprendrait 15 membres et non plus 10 membres. On propose qu'elle se réunisse à Corte. Dans les limites fixées par la loi, l'Assemblée de Corse déterminerait les affaires relevant de sa compétence dont le traitement pourrait être délégué à la commission permanente. Le Président de la Collectivité assisterait de droit aux travaux de la commission permanente.

On ne change pas grand-chose au fonctionnement actuel du Conseil Exécutif. En revanche, pour tenir compte de l'accroissement des compétences, un large accord pourrait se dessiner sur un exécutif qui passerait de 9 à 11 membres.

Nous sommes largement majoritaires pour créer une Chambre des territoires. Mais là, plusieurs options, à l'heure où je parle, sont possibles.

La première : la Chambre prendrait la forme d'un établissement public de la Collectivité dont le siège serait à Bastia. Son statut serait précisé par une délibération de l'Assemblée de Corse. Le rapport propose deux sections possibles et des représentants dans cet établissement public de caractère administratif, des représentants de l'Assemblée de Corse et des représentants des conseils communautaires.

Une autre option est venue en discussion et en débat. Il s'agirait de créer toujours un établissement public, mais cette fois sous la forme de ce que sont aujourd'hui les offices et agences, présidé par un conseiller exécutif sur le modèle actuel. C'est une option qui est également ouverte.

En tout état de cause, la Chambre aurait des missions qui seraient définies. Premièrement, de mettre en oeuvre en application du principe de subsidiarité les politiques de la Collectivité dont l'exécution se justifierait au niveau infrarégional. A cet effet, une convention pluriannuelle serait

passée entre la Collectivité et cet établissement public. Cette chambre aurait aussi pour mission de coordonner les politiques mises en oeuvre par les établissements publics de coopération intercommunale, éventuellement, si on en décide en contractualisant avec eux.

Nous sommes également d'accord pour un statut de l'élu. Tout cela est précisé dans le rapport et il y a même une annexe qui dirait ce que contiendrait le statut de l'élu.

Le rapport précise aussi ce que serait le Conseil économique, social, environnemental (changement de la dénomination à la demande du Président BUCCHINI) et culturel de la Corse qui serait renforcé dans ses attributions, ses compétences et ses moyens. Son effectif serait porté à 63 par parallélisme avec le nombre de conseillers à l'Assemblée de Corse. Vous trouverez dans le rapport tout ce qu'il serait possible de dire sur les attributions, les moyens de ce Conseil consultatif. Je voudrais vous dire que cette partie du rapport a été rédigée quasiment en total accord avec les membres du Conseil économique, social et culturel de la Corse.

Par ailleurs, le rapport précise les compétences de la Collectivité. Il paraîtrait notamment opportun que la future Collectivité de Corse utilise au moins la possibilité que lui ouvre la loi du 27 janvier 2014, laquelle a prévu que, sauf lorsque sont en cause des intérêts nationaux, l'Etat peut déléguer par convention à une collectivité territoriale qui en fait la demande, l'exercice de certaines compétences. A défaut, c'est vers une demande de transfert qu'il conviendrait de s'orienter.

S'agissant des compétences de la Collectivité dans le domaine normatif, la loi ne pourra pas apporter de modifications substantielles, celles-ci je l'ai dit tout à l'heure, ne pouvant relever que d'une révision de la Constitution.

Cependant, il vous est proposé dans le rapport de demander à ce stade quelques améliorations qui figurent d'ailleurs dans le statut particulier des collectivités territoriales de la Martinique et de la Guyane.

Le rapport précise aussi quelles seraient les ressources de la Collectivité de Corse. Le budget de la nouvelle collectivité pourrait ainsi s'élever à plus de 1 100 M€. La nouvelle Collectivité de Corse succédant aux droits et obligations de la Collectivité Territoriale de Corse et des départements de la Haute-Corse et de Corse-du-Sud, les dotations de l'Etat

dont ces trois collectivités bénéficiaient, ainsi que leurs modalités de calcul demeurerait inchangés.

Le rapport fait état des recettes de fonctionnement, des recettes d'investissement, de l'épargne de gestion. Il précise le niveau des ressources propres de la future Collectivité de Corse. Il précise aussi le niveau des interventions financières de la Collectivité de Corse en faveur de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud. Il évoque l'endettement des deux collectivités départementales et vous trouverez dans le rapport tous les éléments. Vous trouverez également les éléments sur le financement des dépenses sociales ; ce qui a été dit ces jours derniers, les chiffres qui ont été avancés sont erronés.

Le rapport donne aussi des indications et des précisions sur le patrimoine de la Collectivité de Corse. Les patrimoines de la Collectivité Territoriale, du Département de la Haute-Corse et du Département de la Corse-du-Sud seraient intégralement transférés à la Collectivité de Corse.

Le rapport fait également le point sur les ressources humaines de la Collectivité. Il précise et c'est important de le dire aujourd'hui, que ce transfert n'entraînerait évidemment aucune modification du statut et de la situation des agents puisque ces derniers relèvent du statut de la fonction publique territoriale. Il est précisé qu'à ce stade, les agents des offices et des agences ne sont pas concernés.

La Collectivité de Corse disposerait ainsi d'une administration unique. Son implantation serait déconcentrée. Les actuels services des deux départements ne devraient pas être délocalisés compte tenu de la configuration de l'organisation territoriale.

Les régimes indemnitaires dont bénéficiaient les agents dans leur collectivité d'origine seraient dans l'immédiat maintenus puis rapidement harmonisés en tenant compte, évidemment, de l'intérêt de ces personnels.

La Collectivité de Corse mettrait à la disposition de l'établissement public dénommé « Chambre des territoires » les personnels nécessaires à son fonctionnement.

J'ai lu aujourd'hui avec attention les tracts distribués par certains syndicats. Je comprends les inquiétudes ; ces syndicats seront reçus et

compte tenu de ce que je viens de dire, de ce qui est écrit dans notre rapport, de ce à quoi nous nous engageons, ils seront rassurés.

Au demeurant, la réforme de l'organisation territoriale ici proposée entraînant éventuellement la création d'un nouvel établissement public, la Chambre des territoires, il serait loisible à la Collectivité de Corse par fusion d'offices et d'agences existants d'avoir in fine, à la fin de la réforme, le même nombre d'établissements publics qu'aujourd'hui.

Autre novation proposée, la création d'un médiateur de la Collectivité de Corse. Donc, la Collectivité pourrait se doter là encore, compte tenu de l'ampleur des responsabilités et des compétences, comme cela a été fait dans beaucoup d'autres endroits (Région Ile-de-France ou dans la Ville de Paris) d'une instance de médiation qui recevrait et traiterait les réclamations émanant des particuliers, des entreprises, des collectivités locales et des associations ou de tout autre organisme relatif à l'action de la Collectivité, de son administration et de ses établissements publics.

Comment pourrions-nous aller vers cette Collectivité unique ?

La procédure proposée qui serait mise en oeuvre consiste à le faire sur le fondement de l'article L4422-16 du Code général des collectivités territoriales qui permet, je le rappelle, à la Collectivité de proposer toutes adaptations législatives et réglementaires sur le fonctionnement ou l'organisation de l'ensemble des collectivités de Corse.

Il vous sera donc proposé que la délibération de notre Assemblée demande au Premier ministre que les propositions qu'elle comporte soient reprises par le Gouvernement dans un amendement à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La consultation des électeurs a été au cœur d'un certain nombre de débats. Le rapport précise que, concernant cette consultation à laquelle chacun s'est montré attaché, votre commission propose que l'Assemblée demande qu'il soit procédé à une consultation dans le cadre des dispositions constitutionnelles en vigueur.

Le rapport évoque le calendrier. La problématique est la suivante : le renvoi des élections départementales serait cohérent. Il a été demandé par un certain nombre d'entre nous, même si là, nous le savons,

peu de chance d'aboutir, ne serait-ce que parce qu'il ne pourrait être justifié à ce stade par un projet de réforme dont le Parlement n'est pas encore saisi.

Pour autant, si ce renvoi était obtenu, les élections départementales et territoriales pourraient avoir lieu en décembre 2015. Cependant la mise en place de la nouvelle Collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2016 apparaît quand même, il faut se le dire, difficile à réaliser.

Si le renvoi des élections départementales n'est pas obtenu, il serait alors opportun, nous semble-t-il, que soit demandé le prolongement d'un an du mandat de l'Assemblée de Corse. Il pourrait être prévu dans l'amendement du Gouvernement au projet de loi et serait justifié par la mise en oeuvre de cette réforme. Dans cette dernière hypothèse, la mise en place de la Collectivité interviendrait au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La délibération serait donc rédigée en conséquence.

Le rapport propose, et je ne vais pas m'appesantir là-dessus, mais vous le trouverez et vous pourrez en prendre connaissance, toute une série de dispositions transitoires qui sont particulièrement utiles dans une période aussi riche en termes de réforme institutionnelle.

Je le répète encore une fois, en termes de conclusion, tout ce qui est proposé ici n'est pas le rapport de moi-même ou de tel ou tel groupe, c'est le fruit d'un travail collégial des élus et de l'administration.

Plus de 23 ans après la création de la Collectivité de Corse et face à de très nombreux défis qu'il faut relever, cette réforme, si elle voit le jour au terme d'un débat qui aura été très démocratique et très transparent, permettra de mettre en place une collectivité nouvelle qui constituera une force de frappe efficace de l'action publique dans notre île.

C'est une réforme dont les principes sont clairs, et je les ai rappelés, et les objectifs ambitieux, clarifiés, simplifiés : rendre plus cohérente l'action, plus efficace, trouver un équilibre des pouvoirs, une efficacité nouvelle, réaliser des économies d'échelle.

Chers amis, je crois que la Corse peut donner l'exemple d'une réforme réussie en contribuant à mettre un terme à la crise de la représentation politique et à surmonter la difficulté récurrente de faire émerger des projets collectifs.

Il y a avec ce projet de rapport, deux délibérations : une qui précise le contenu de ce que nous proposons avec des considérants qui s'appuient comme je l'ai dit sur l'article L4422-16 et notamment son grand III qui est rappelé et qui décide, dans le cadre de ces dispositions :

De proposer une réforme de l'organisation territoriale de la Corse portant création d'une Collectivité de Corse par fusion de l'actuelle Collectivité territoriale et des Conseils généraux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

A son article 2, demande à M. le Premier ministre de bien vouloir reprendre les propositions qu'elle lui adresse dans un amendement du Gouvernement à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

A l'article 3, demande qu'il soit procédé à une consultation des électeurs dans le cadre des dispositions constitutionnelles en vigueur.

A l'article 4, charge le Président du Conseil Exécutif de transmettre la présente délibération.

Les articles 6 et 7 sont des délibérations classiques.

L'article 6 quand même est important parce que le Gouvernement et les pouvoirs publics s'abstiennent très souvent de faire ce que nous demandons là.

Nous rappelons que la présente délibération doit faire l'objet d'une publication au Journal officiel de la République conformément aux dispositions de l'article L4422-17 du CGCT.

Quant à l'autre délibération, ce serait une délibération sur le calendrier qui rappellerait ce que j'ai dit à l'instant sur les possibilités offertes dans le calendrier.

Voilà, chers amis, ce que je voulais vous dire à ce stade, la présentation que je voulais faire de ce rapport et de ce travail.

Je vous remercie.

## **Le Président BUCCHINI**

On va prendre la liste des intervenants. Marie-Antoinette avait demandé d'intervenir, mais elle n'est pas là. M. Jean-Guy TALAMONI, M. Jean-Christophe ANGELINI, M. Jean-Baptiste LUCCIONI, M. Antoine ORSINI, Mme DONSIMONI, Mme Pascaline CASTELLANI, M. Paul-Félix BENEDETTI, M. Camille de ROCCA SERRA, Mme Nathalie RUGGIERI, M. Michel STEFANI, M. François TATTI et moi-même parce que je vais intervenir.

Je vais donner la parole à Jean-Guy TALAMONI

### **M. Jean-Guy TALAMONI**

M. le Président, chers collègues,

Quelques mots à ce stade puisque nous avons encore du travail ce soir et demain.

En ce qui concerne notre groupe, nous proposons depuis des années, un certain nombre d'orientations en matière d'évolution institutionnelle : une collectivité unique bien sûr, ce qui est finalement l'élément le plus important de ce que nous sommes en train de faire, la suppression des conseils généraux bien entendu qui en résulte, la création d'une institution pour représenter les territoires (que nous avons appelée depuis des années dans notre projet Corsica 21 « Chambre des provinces ») et chacun sait l'attachement qui est celui de notre courant politique à la réforme profonde d'institutions de la Corse qui sont facteurs de complexité, de lourdeur et de mauvaise gestion de notre pays.

Nous avons commencé à travailler depuis des années et sous la direction de Pierre CHAUBON, auquel il faut rendre hommage pour le sérieux avec lequel il a mené ces débats, ce travail ainsi que les équipes qui ont travaillé avec lui. Il faut donc, contrairement à ce qui a pu être dit par certains et par voie médiatique, dire que Pierre CHAUBON, l'ensemble de ceux qui ont participé à la commission et les services ont effectué un travail particulièrement rigoureux qui nous permet aujourd'hui de nous approcher d'une solution qui sera ce qu'elle sera. A ce stade, nous ne pouvons pas être certains qu'elle convienne à tous et peut-être même que ces propositions définitives ne conviendront pas à notre groupe, mais en tout cas, nous en



sommes à un point où les choses deviennent de notre point de vue intéressantes.

Le texte qui nous est soumis ce soir constitue un progrès très net par rapport au premier texte qui avait été présenté aux élus territoriaux et à la presse également. Le texte initial prévoyait en effet l'introduction au sein de l'Assemblée de Corse d'un collège d'élus qui représenteraient les territoires. Cela était inacceptable pour une simple raison, c'est que cela revenait à diminuer sensiblement la représentation de certains courants politiques dont le nôtre, mais pas seulement, la représentation des territoires, c'est très important mais la représentation politique c'est encore plus important sans doute. Nous avons dit dès le début que ce texte initial, nous ne pourrions pas le valider.

La deuxième mouture était une évolution considérable dans le bon sens et il y avait dès lors une distinction entre l'institution représentative des intérêts de la Corse, c'est-à-dire notre institution l'Assemblée de Corse et deux conseils représentant les territoires, un pour le nord et un pour le sud. C'était effectivement quelque chose de beaucoup plus intéressant de notre point de vue, mais nous avons également dit par voie de presse que ce texte devait encore évoluer. C'est en l'état que nous avons commencé nos travaux ce matin.

Après un long débat, une troisième mouture a été proposée par Pierre CHAUBON et les services qui s'approche de quelque chose qui pourrait être acceptable de notre point de vue, au regard des différentes orientations que nous portons depuis des années, mais qui sont des orientations de bon sens qui émanent d'une volonté, de bonne gestion des institutions de l'île et de justice aussi dans les représentations des différents courants.

Il s'agit à cette heure, puisque le texte peut évoluer dans un sens ou dans un autre, d'une Chambre unique pour représenter les territoires et non pas de deux chambres (une pour le nord et une pour le sud). Cela nous paraît plus conforme à notre volonté de rompre avec l'ancien système, avec cette manière d'opposer le nord et le sud, dont on voit tout le mal qu'elle fait à la Corse. On a pu encore le mesurer la semaine dernière avec un débat qui n'a pas été tellement à l'honneur de notre institution sur le siège, la localisation d'une institution importante. Mais je crois que la Corse mérite mieux que les débats campanilistes. C'est vrai que le fait d'affirmer que la Chambre des territoires, ce que nous appelions la Chambre des provinces

est une, et est susceptible de représenter l'ensemble des territoires de Corse. C'est aussi une manière d'affirmer ce nouvel état d'esprit qui doit nous animer.

La Corse est une. Il n'y a pas des Corses du nord, du sud, des Ajacciens contre les Bastiais, ce serait aux antipodes de ce que défend en tout cas notre groupe.

Une Chambre unique et un mode de scrutin qui revient à ce qu'il était initialement, c'est-à-dire avant la motion, dont vous vous souvenez pour un certain nombre d'entre vous, de 2009 qui avait porté la prime à la liste arrivée en tête de 3 à 9 élus et qui avait porté le seuil, pour participer au second tour, de 5 % à 7 %.

Tout peut s'expliquer, se justifier mais on se souvient surtout qu'à l'époque cette motion avait été un véritable scandale sur le plan juridique et du respect des principes. Sur le plan juridique parce que la procédure qui avait été adoptée était illégale puisqu'on a fait semblant de considérer tous ici (tous non, mais en tout cas une majorité) qu'une motion pouvait valoir consultation de notre Assemblée au sens de la loi ; cette consultation qui est une obligation pour le Gouvernement s'agissant de lois qui auraient des effets sur les institutions corses. Et donc, on a fait semblant de considérer que cette motion pouvait suffire pour changer le mode de scrutin. Mais il y a pire, c'est que ce mode de scrutin a été changé à quelques mois des élections et ce n'est pas seulement contraire à la loi, mais aussi aux principes généraux de tous les pays démocratiques.

Il n'y avait plus le temps pour attaquer ce dispositif puisque si cela avait été le cas, la décision judiciaire aurait été rendue après les élections. Donc, c'est un véritable coup de force illégal et contraire à tous les principes qui avaient été menés à l'époque.

Je crois qu'il est à l'honneur de notre Assemblée de revenir à la situation antérieure, non seulement parce que les conditions de la modification ont été tout à fait scandaleuses, mais aussi parce qu'il est conforme à l'équité que les différents courants politiques soient représentés dans cette Assemblée en proportion de leur force électorale. Il est tout à fait évident que plus la prime à la liste arrivée en tête est importante, moins la justice, l'équité y trouvent leur compte. Donc, c'est la raison pour laquelle, pour notre part, nous avons plaidé pour un retour à la situation.

Notre principe, c'était plutôt la proportionnelle intégrale et la suppression de toute prime, mais il y a un compromis qui peut être opéré sur la base d'un retour à la situation antérieure, c'est-à-dire trois. On nous dit quatre aujourd'hui, Pierre CHAUBON a fait un calcul que nous sommes prêts à ne pas contester si bien entendu tout se passe bien par ailleurs. 3 ou 4, oui, mais 9 c'est effectivement quelque chose qui pénalise lourdement un certain nombre de listes qui ont des résultats, des listes moyennes comme la nôtre, non pas petites mais moyennes, nous avons déjà été dans cette mandature pénalisés, puisque nous perdons un peu plus d'un siège avec 4 élus pour 10 % des voix ; sur 51 élus, nous aurions dû avoir 5 élus et même davantage si on pouvait diviser les élus.

Nous pensons que c'est une bonne chose et que c'est un progrès qui a été enregistré depuis ce matin.

Le passage du seuil de 7 % à 5 % pour être présents au second tour, c'est un petit peu la conséquence du retour à la situation antérieure. C'est un dispositif qui est lié à celui concernant le nombre de sièges, de primes. Donc, il y a effectivement une certaine logique à revenir au seuil de 5 %, même si nous ne faisons pas partie des listes qui peuvent avoir l'inquiétude de ne pas passer la barre des 7 % puisque nous étions largement au-delà lors des dernières élections. Bien entendu, il peut y avoir des évolutions à la baisse comme à la hausse, mais il y a une logique dans l'argumentation que nous aurons à déployer face au gouvernement français, une certaine logique à revenir à la situation antérieure avec cette petite modification, ce passage de 3 à 4 dont on peut discuter mais qui n'est peut-être pas véritablement suffisamment significatif pour nous dissuader de soutenir le texte actuel.

Voilà où nous en sommes à cette heure-ci. Au nom du groupe Corsica libera, je dois dire que ce texte tel qu'il est aujourd'hui commence à nous convenir. Les discussions doivent se poursuivre à nouveau en commission. Mais en tout cas, nous devons dire, à ce stade, notre satisfaction quant aux évolutions enregistrées ces derniers jours et ces dernières heures depuis ce matin.

Je vous remercie.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

On s'est beaucoup exprimés les uns et les autres en commission, au sein du comité stratégique depuis ce matin, au sein de la commission dédiée et donc, forcément il y aura de notre part, pour ceux qui ont participé à tous ces travaux, et ils sont nombreux dans l'hémicycle, des répétitions, des redites, etc., de la même manière que l'on aura des aspects redondants par rapport à ce qui a été dit par d'autres groupes et à l'instant même par Jean-Guy TALAMONI. Mais à ce stade et quoique qu'on en dise, pour des raisons qui ne sont pas que statutaires, le débat reste entier parce qu'en fine, c'est à l'Assemblée délibérante de dire sa doctrine, sa vérité concernant l'évolution attendue.

Un premier point qui va consister rapidement à saluer le travail conduit par Pierre CHAUBON, par l'Inspecteur COLOMBANI, par ceux qui les ont entourés durant ces longues années. Un petit mot pour saluer le travail accompli et pour dire qu'il nous a permis collectivement d'avancer dans la direction qui est aujourd'hui soumise au suffrage des élus.

Ce travail peut, surtout pour des gens qui ne seraient pas honnêtes intellectuellement, ne pas susciter de louanges. On n'est pas là les uns ou les autres, même s'il faut saluer les efforts qui sont accomplis quand ils sont accomplis, pour se tresser des couronnes de laurier.

Mais il y a une chose qui est certaine, c'est qu'on n'est pas là non plus pour s'insulter, ni pour dire des bêtises parce qu'on peut ne pas être d'accord, il n'y a pas de problème et c'est même bien. Ce qui est sûr, c'est qu'on n'a pas vocation les uns ou les autres, pour emporter un point de vue, à raconter des choses qui ne sont pas vraies ou à caricaturer la position de l'autre aux fins, non pas de faire triompher sa conviction, mais de démolir celle du camp d'en face. C'est le pire des services que l'on puisse rendre à la démocratie et il va de soi que pour ce qui nous concerne, c'est la dernière des choses qui nous viendrait à l'esprit de faire ou d'encourager. De la même manière qu'on peut comprendre les craintes et même les partager telles qu'exprimées par des personnels aujourd'hui, de certaines collectivités, qui bien légitimement se demandent de quoi demain sera fait, c'est une chose de les exprimer et c'en est une autre de les voir instrumentaliser à des fins partisans.

Bien sûr, certains me répondront à bon droit qu'ils n'ont pas vocation à être instrumentalisés et qu'ils ne le sont pas. Je le reconnais bien

volontiers, mais je sais également, parce que la Corse est un petit pays, comment les choses peuvent se dérouler et qu'il y a, certes, dans ce débat public, des expressions spontanées, libres, ouvertes, mais qu'il y en a aussi d'autres qui manifestement n'empruntent pas les mêmes voies.

Tout ceci pour dire que pour ce qui nous concerne à Femu a Corsica, nous allons essayer de conserver la lucidité et le recul qui conviennent dans ce genre d'exercice et de nous défier par principe de tout ce qui pourrait contribuer aux procès d'intention, aux spéculations intellectuelles, etc.

Le deuxième point, c'est que nous comme d'autres ici, nous sommes des nationalistes corses. Nous nous inscrivons dans le fil historique d'un combat pour l'autodétermination du peuple Corse. Pour nous, ce combat doit se traduire à brève échéance par un statut d'autonomie dans l'Europe. Et tout ceci, vous l'avez compris, ne laisse place à aucune espèce d'ambiguïté.

Qui dit autonomie, dit pouvoir normatif et en préambule, nous voulions redire notre attachement à ces questions, étant entendu que le débat sur l'architecture, aussi légitime et fondamental qu'il puisse être, ne peut pas masquer le débat de fond tel que posé ici depuis très longtemps sur les compétences de notre Assemblée dont on voit bien aujourd'hui, on l'a souvent dit y compris de ce côté-là de l'hémicycle, que si elle apparaît comme étant « aux avant-postes ou à l'avant-garde de la décentralisation à la française », elle est incontestablement la lanterne rouge en ce qui concerne la dévolution et l'exercice de compétences pleines pour ce qui regarde les îles de Méditerranée ou les territoires comparables au notre ailleurs en Europe.

C'est pour nous un fait établi que, quelle que soit l'issue réservée au débat du jour, le combat continue et pour nous la Collectivité unique est le réceptacle et le catalyseur le plus évident de l'expression de ces pouvoirs nouveaux que nous allons continuer, avec beaucoup d'autres ici, à revendiquer car nous estimons que la Corse en a besoin et que son peuple, s'il veut maîtriser son avenir et son destin partagé, doit pouvoir y accéder dans des délais raisonnables.

Ceci étant posé, pour en revenir à la lettre du rapport, on a donc beaucoup avancé. On arrive maintenant au terme d'un parcours qui a été audacieux, dense, riche et qui a vu s'opposer un certain nombre de points de

vue qui aujourd'hui, a priori, convergent pour dire la nécessité d'une évolution rapide. Pourquoi ?

D'abord, parce qu'elle est en germe depuis des années pour ne pas dire des décennies. On l'a dit, y compris à Femu a Corsica, dans le cadre du comité stratégique, il y a des régions d'Europe qui tous les 10 ans posent, soit dans le cadre des assemblées délibérantes, soit par consultation référendaire auprès de leur peuple respectif, les conditions d'une évolution institutionnelle, statutaire ou politique.

Nous sommes à une quinzaine d'années et l'on ne peut pas tenir pour acquis un résultat historique dans tous les sens du terme, obtenu dans un contexte particulier, lequel contexte chacun le sait ici a considérablement évolué.

Nous ne voudrions pas parasiter le débat avec des contingences de nature partisane. Nous voudrions revenir vraiment à ce qui en l'espèce nous paraît essentiel : c'est le bond vers la collectivité unique. Donc, il faut effectivement reposer la question à l'aune de la décennie ou des deux décennies passées, c'est normal. Il faut qu'on se la pose ici et je le dis pour dissiper par anticipation toute ambiguïté, il faudra le moment venu la poser aux Corses. Peut-être même faudra-t-il poser cette question-là et d'autres, j'y reviendrai un peu plus loin. En toute hypothèse, il y a donc ce contexte-là.

Il y en a un second qui me permet de faire un sort avec d'autres ici, et Pierre CHAUBON l'a rappelé, à ceux pour lesquels nous aurions dans la précipitation, à marche forcée, etc., voulu imposer un cheminement au peuple souverain par le biais d'une délibération scélérate. Il n'y a rien de plus faux, parce que ça fait très longtemps qu'on discute d'une part et d'autre part, parce que l'honnêteté intellectuelle commande de dire la vérité et la globalité du processus. Cela nous a été rappelé. Il y a aura dans quelques jours, quelques semaines mais en toute hypothèse très vite, le démarrage d'un processus de nature législative.

Les choses, à ce stade, sont d'une simplicité biblique : soit nous nous y engageons, soit nous ne nous y engageons pas. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Il y a ceux qui disent « mais on va voir, temporisons, discutons... » et il y a une réponse simple : c'est que si nous ne le faisons pas, ce sera posé au mieux à l'horizon 2020 ou 2021, au moment où l'ensemble de la France entrera a priori dans une voie un peu plus aboutie

de réforme générale, soit pourquoi pas plus tard, parce qu'après tout de 2003 à 2021, il n'y a jamais que 18 ou 20 ans presque et pourquoi pas se donner un peu plus de temps et ainsi, nous aurons sacrifié une génération, 25 ou 30 années, à laquelle nous aurons refusé une évolution qui est pourtant majoritaire dans le corps social depuis très longtemps.

Nous en tant que nationalistes, en tant que Corses et en tant qu'élus, nous n'acceptons pas le principe qui consisterait à la sacrifier.

Pour cela, nous disons, il y a, et je reprends la métaphore, un train. Embarquons-nous dès l'instant qu'entre nous les choses sont claires. Je ne suis pas élu depuis très longtemps, cela fait malgré tout une petite décennie et j'ai vu des débats extraordinairement clivants dans cet hémicycle, je n'ai pas l'impression de ce débat, qu'il soit un débat de fractures, de contradictions, de tensions, etc. C'est très naturellement comme ce fut le cas pour le PADDUC et d'autres sujets, le fruit d'un processus qui vient démentir tous ceux qui ont affirmé à tort que nous irions trop vite. Je crois que c'est aussi le fruit d'un état d'esprit nouveau qui, dans cette Assemblée, permet sur un certain nombre de sujets fondamentaux pour l'avenir de notre peuple de dépasser les clivages partisans et les lignes habituelles pour tendre vers ce qui est vraiment l'intérêt général.

L'intérêt général aujourd'hui de notre point de vue, acceptant avec humilité tous les autres points de vue, c'est de tendre vers une collectivité unique.

Nous sommes dans un contexte mondial de crise des finances publiques. Abandonnons quelques instants ce qui est notre ADN à tous, à savoir des convictions politiques et entrons rapidement dans un débat de nature purement technique, et j'allais presque dire comptable. C'est l'évidence de dire qu'aujourd'hui, nous n'avons plus les moyens dans le cadre actuel de financer l'ensemble des politiques publiques sur lesquelles nous délibérons par ailleurs, sauf à accepter l'idée, qu'à plus ou moins brève échéance, nous ne puissions plus les financer ou qu'en toute hypothèse, elles soient parasitées par un certain nombre de contraintes de toutes natures.

Il y a une raison essentielle qui est bien sûr de cet ordre-là.

Il y a une raison politique tout aussi fondamentale indépendamment aussi des débats intrinsèquement liés à la Corse, c'est le fait que « *per forza o per amore* », sur le continent français les choses se passent. On peut accepter de regarder là aussi passer le train sans s'y engager. Mais ce serait à tout le moins commettre une faute importante et en toute hypothèse, abandonner l'idée d'évoluer.

Je rajouterai plus particulièrement pour ce qui concerne notre groupe que nous avons entrepris un travail sur un certain nombre de délibérations tout à fait capital. Ce travail fera sens ou prendra tout son sens dès l'instant qu'il donnera lieu à une vision claire de l'architecture institutionnelle dans laquelle nous inscrivons les rapports votés récemment. Pour toutes ces raisons-là, nous, nous disons qu'il faut avancer et qu'il faut avancer vite.

Je passe très vite sur ce qui est consensuel.

Le statut de l'élu, il est posé, il faut le renforcer. Mais en toute hypothèse, il a au moins le mérite d'être posé clairement. Le médiateur de la Collectivité territoriale, le Conseil économique, social et environnemental, je passe rapidement, mais on est d'accord, ce n'est pas la peine d'y passer des heures.

La question bien sûr d'une augmentation du nombre d'élus faisant passer de 51 à 63 celui-ci. La problématique qui a été également mise en exergue des modes de scrutin. Je m'y arrête une seconde.

Je sais que c'était le rêve de beaucoup de gens, beaucoup moins me semble-t-il aujourd'hui, de voir à toute force, y compris par le jeu du mode de scrutin, le paysage politique corse se normaliser. On l'a entendu cela, on ne l'a pas rêvé. Moi, j'ai même lu des gens qui écrivaient « il y a une droite, c'est vrai, il y a une gauche, c'est sûr et puis, et puis... ». En clair, nous, qui sommes engagés dans ce combat-là aurions dû être, le cas échéant, la variable d'ajustement des évolutions possibles entre les uns et les autres et jamais davantage comme ailleurs.

Le problème, c'est que depuis 40 ans, il y a un problème politique de fond. Et sans faire injure à quiconque ici, il y a un mouvement qui le pose à titre privilégié dirons-nous : c'est le mouvement national. Et c'est une réalité politique incontournable.



Donc, on ne peut pas faire ici comme si l'on avait deux ou trois familles politiques en négligeant celle qu'ici, avec d'autres, nous représentons. Et les conditions dans lesquelles (j'y reviens brièvement) on a tordu le nez, le cou et le reste à la loi et, comme cela a été dit, aux principes généraux du droit, méritent à elles seules que l'on opère un retour en arrière, pourquoi ? Parce que sauf à s'improviser juristes au coin d'une table, on ne peut pas expliquer décevantement que le dépôt tardif d'une motion à 9 mois du premier tour d'une élection territoriale tient lieu de consultation officielle et « normée » ; cela n'était pas vrai en 2009, cela n'est pas plus vrai en 2014.

Donc, les conditions de l'époque, je le redis sereinement, étaient illégales.

Et il y a un autre paramètre qui n'est pas moins déterminant : c'est qu'on est ici au troisième statut, peut-être à l'aube d'un quatrième. Mais en toute hypothèse, sur un processus long, 25 années, de décentralisation ininterrompue. Tous les statuts, dans l'esprit et dans la lettre, ont conservé ces dispositions que je rappelle brièvement : un seuil de maintien à 5 % et une prime majoritaire pondérée, en l'occurrence de 3 qui passe à 4. C'est l'esprit, c'est la lettre des précédents statuts. Ce doit être le sens de l'évolution que nous appelons aujourd'hui de nos vœux. Donc, c'est un point qui paraît également être un point assez consensuel, pour ne pas dire davantage, en tous les cas nous l'espérons.

Restent, pour aller vite, des principes et deux problèmes.

Les principes : on ne peut pas aujourd'hui dire que l'on revient sur l'organisation à trois collectivités (deux départementales et une territoriale) et de l'autre introduire, même si ça n'est pas le cas à proprement parler concernant la volonté des auteurs, une logique de départementalisation ou de re-cantonnalisation. On a abandonné avec une grande réactivité en cours de chemin, en cours de route, beaucoup des aspects qui étaient pour nous les plus problématiques, on revient aujourd'hui à une chambre des territoires, puisque c'est de cela dont on parle, avec des sections, avec une partition beaucoup plus relative certes, mais quand même, entre le nord et le sud et avec des propositions qui sont mises sur la table, soit de fléchage, soit de désignation au sein de cette assemblée une fois qu'elle est élue, de celles et ceux d'entre nous qui seront appelés à y siéger.

Nous devons vous dire avec beaucoup de force qu'aucun de ces cas de figure ne nous convient. Aucun de ces cas de figure ne nous convient parce qu'il y a là une logique de départementalisation, on l'a dit, il y a un problème qui est posé en terme de désignation et qu'il s'agisse très précisément de fléchage ou de désignation a posteriori par l'Assemblée une fois élue, ça pose pour nous une difficulté démocratique et politique, et enfin une autre difficulté qui tient à la représentation des EPCI. Nous, nous ne sommes pas hostiles du tout, bien au contraire, à ce que les établissements publics de coopération intercommunale soient beaucoup plus étroitement associés qu'ils ne l'ont été et pour cause, puisqu'entre-temps le département disparaît, à la définition et même à la mise en œuvre de nos politiques publiques et notamment des politiques territorialisées. Mais faut-il pour autant, dans une confusion relative, mêler les uns et les autres à égalité ou presque de droits et de devoirs, sans que l'on sache très précisément comment cela va fonctionner, alors même que ces élus sont élus à des moments différents et dans des collectivités différentes.

C'est la raison pour laquelle, très rapidement, nous vous faisons, et Pierre y a fait référence, une proposition alternative qui serait de résoudre l'ensemble de ces questions par le redéploiement, la restructuration du Conseil exécutif et la création en son sein d'un office des territoires. Cet office serait un établissement public administratif, il serait présidé par un élu territorial qui serait conseiller exécutif et il associerait en son sein très étroitement des conseillers territoriaux et des représentants des EPCI, à parité ou presque, désignés dans leurs territoires respectifs au terme d'un mode de scrutin qui serait voté par cette assemblée.

Alors on nous dit « mais c'est un recul, car on était dans une logique qui consistait à consacrer encore davantage les EPCI ». Ecoutez, dans le cadre d'une collectivité qui serait dotée d'un budget de plus d'un milliard, 1,1 ou 1,2 milliards, qui récupérerait le patrimoine, les compétences et les ressources des deux collectivités départementales et de la collectivité territoriale, qui affecterait à cet office un certain nombre de missions dévolues jusqu'ici aux collectivités départementales (transports, une partie de la question du handicap, des personnes âgées, la question de l'environnement ou autres, on verra, on en discutera), on n'est pas dans une petite affaire. D'autant qu'elle va associer en son sein l'ensemble des EPCI de Corse, dont chacun sait d'ailleurs qu'ils sont depuis quelque temps engagés dans une réflexion collective pour évoluer eux-mêmes dans le sens de la simplification.

Donc, pour toutes ces raisons-là, nous voulions vous faire cette proposition qui nous tient particulièrement à cœur.

Dernier point. Puisqu'on évoquait les principes mais également les problèmes, celui-ci en est un et il en est un deuxième, très rapidement, qui va concerner la séquence ou le calendrier.

Nous, à Femu a Corsica, nous pensons qu'il faut emprunter le train législatif qui va démarrer dans les prochains jours.

Nous pensons qu'il faut consulter les gens, c'est la moindre des choses.

Et nous pensons qu'in fine, dans un délai relativement proche, il faudra voter non pas d'un côté pour élire des conseillers départementaux et de l'autre pour élire une collectivité territoriale.

Il faudra voter la prochaine fois sur les bases de la collectivité unique et nouvelle, et pour ce faire il y a une façon simple, c'est qu'on s'inscrive vraiment dans la proposition qui est faite dans le rapport nouveau, à savoir : un report des élections départementales et pour ce qui nous concerne, au plus tard à mars 2016, un vote général dans le cadre de la collectivité unique.

On s'est posé, et je conclus, fort justement la question des calendriers en disant : voilà, la « fenêtre de tir » –pardonnez-moi l'expression- pour donner lieu à la consultation référendaire ou au référendum local, etc., est extrêmement étroite. Nous savons tous, sauf à tromper les gens, qu'elle ne peut pas intervenir après le vote de la loi et sa promulgation ; cela reviendrait à voter pour rien. Nous savons que s'il nous faut voter avant, ça ne peut être en gros qu'entre les départementales et la fin du processus en question, peut-être en mai ou en juin, à déterminer sous le contrôle des parlementaires et de ceux qui connaissent un peu mieux ces questions.

Ce qui est sûr, c'est que même si l'on dit aux gens en mars, les 22 et 29, « élisez vos conseillers départementaux » et qu'aux maires, on leur dise « mais prononcez-vous pour que ces dits conseillers disparaissent ou pas », on introduit dans tous les esprits, et c'est un problème, une confusion extrême. La solution pour nous, c'est donc de reporter, en tous les cas de demander car nous n'en avons pas la compétence, le report des

départementales avec poursuite du processus, consultation le moment venu pour savoir ce qu'elle devient et puis in fine, un vote dont je redis, parce que c'est important à nos yeux, qu'il doit intervenir au plus tard en mars 2016.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais dire pour conclure provisoirement. Nous pensons que beaucoup de chemin a été accompli, mais que ces deux points-là sont assez déterminants pour donner lieu à de nouvelles discussions en session, comme en commission, et espérons-le à un accord.

### **Le Président BUCCHINI**

Merci Jean-Christophe.

Je rappelle qu'il faut ramener ici au Secrétariat général les amendements pour qu'on puisse les tirer, etc., et ne pas perdre de temps.

Comme je ne parle pas très souvent et après avoir fait une intervention en comité stratégique, j'avais dit que j'allais tenir un certain nombre de propos sur un sujet qui est important pour la Corse.

Je voudrais dire dans un premier temps que je partage un peu ce que disait Pierre par rapport au travail qui a été fait par la commission, en écoutant tout le monde et en même temps, je remercie moi-aussi tous ceux qui y ont participé, personnels y compris. On ne peut pas oublier évidemment José COLOMBANI.

Mes chers collègues,

La question de la réforme se pose en Corse à la fois de manière spécifique et en interaction avec le fameux « Acte III » de la décentralisation conduit par le gouvernement au plan national.

Dans le prolongement de la réforme voulue par Nicolas SARKOZY en 2010, que l'opposition (y compris les camarades socialistes) pourfendait à l'époque, le Gouvernement, visant à substituer la compétitivité des territoires à leur égalité, la « gouvernance » à la démocratie, avec la réduction de la dépense publique comme critère principal de gestion, met en réalité un terme au processus de

décentralisation engagé en France dans les années 1980 par la gauche et accélère la mise en place de l'État néolibéral.

Cette logique animant le processus national n'est pas absente –et je le regrette– de la réflexion menée en Corse.

C'est pourquoi, si l'on peut trouver dans ce projet, surtout après les correctifs apportés lors des ultimes réunions du comité stratégique et de la commission, des dispositions tout à fait acceptables, d'autres me semblent contraires à un réel approfondissement de la décentralisation, et l'ensemble appelle de sérieuses réserves.

Je suis hostile à la réforme de l'organisation territoriale menée par le gouvernement au plan national.

Non seulement parce qu'elle est menée de façon autoritaire et chaotique, mais surtout, sur le fond. La réforme menée par le Gouvernement va dans le même sens que la loi SARKOZY qui marquait déjà une régression démocratique et constituait une menace contre l'intervention publique locale : division par deux du nombre des régions, suppression des conseils généraux –même s'il faut relever, parce qu'il faut être honnête et le dire, le virage à 180° du Premier ministre sur ce sujet, puisqu'après avoir proposé leur suppression, il leur reconnaît finalement une utilité en milieu rural-, une intercommunalité repensée, suppression de la clause générale de compétences, ponction de 11 milliards d'euros sur les collectivités... Bref, en empêchant les départements et les régions de mener librement leurs politiques et en asséchant leurs ressources, il faudra bien qu'on m'explique comment on ne s'aperçoit pas les fondements de la décentralisation. Que l'on m'explique comment la diminution du nombre d'élus et l'éloignement des citoyens des centres de décision ne feraient pas régresser la démocratie !

Le processus de décentralisation démocratique inauguré après 1981 se trouve brutalement stoppé. Nous ne sommes plus dans la dynamique décentralisatrice qui promouvait les « *droits et libertés des communes, départements et régions* » dans le but de rééquilibrer le territoire autour des notions de compensation et de solidarité. La concurrence et la polarité ont supplanté la solidarité et l'égalité.

Quel est le mobile profond de ce « big-bang » annoncé sinon la mise en place d'un Etat néolibéral ? La réduction de la dépense publique

visé à baisser le niveau de participation des entreprises au financement de notre modèle social malheureusement malmené.

Ainsi, logique économique, réforme institutionnelle et organisation territoriale concourent à un même projet de société et la réforme territoriale est le pendant de la refondation sociale voulue par exemple par le MEDEF, dessinant une nouvelle architecture qui est à l'œuvre en France comme en Europe, se basant sur intercommunalités/régions/Europe, construisant un État défendant les intérêts -il faut appeler un chat un chat- de l'oligarchie financière.

La réforme nationale impacte donc la Corse que le redécoupage régional, avec la création de grandes régions, risque de marginaliser. Dans un environnement de « géants » formatés pour la compétition économique, la Corse a besoin à la fois d'augmenter sa capacité d'action, c'est-à-dire ses compétences et ses ressources, et de voir se renforcer la solidarité nationale. C'est pour cela que, pour ma part, j'ai voté favorablement son inscription au titre d'un article spécifique dans la Constitution, afin que soit prise en compte son unicité dans l'organisation territoriale française tout en l'arrimant solidement à la République.

Oui, la nécessité d'un statut particulier est reconnue depuis trente ans ; sans doute certaines limites du statut actuel ont-elles été mises en évidence et appellent un approfondissement, la recherche d'une meilleure maîtrise des compétences.

Cependant, ce n'est pas en reprenant le schéma de pensée dominant à l'œuvre au plan national, logique d'austérité et recomposition territoriale autour de la région et des intercommunalités, affaiblissement des communes, suppression des départements, constitution d'exécutifs forts, que l'on progressera.

Tout d'abord, Cher Pierre, je regrette que, pour des motifs de calendrier, on ait choisi la procédure la moins démocratique, ne voulant s'embarrasser ni de l'accord des deux autres collectivités et encore moins du peuple, car dans le rapport que tu as présenté, à moins d'un oubli de ma part ou parce que j'avais l'esprit qui vagabondait, je n'ai pas entendu parler de référendum ou de demander son avis au peuple.

Car le simple consentement à « faire savoir au législateur » que la CTC est favorable à une consultation des électeurs ne vaut pas, à moins d'erreur de ma part, engagement de l'organiser.

Au-delà de cet aspect fondamental, je veux redire ici mon opposition au recul de la représentation démocratique entraîné par la suppression des départements.

À l'instar de la réforme « nationale » et comme on tend à le faire dans d'autres pays européens, nous nous trouvons en face d'une tentative de réduction réelle du nombre de collectivités ; en tant que républicain, en tant que démocrate, je ne puis cautionner l'idée qu'il faudrait réduire le nombre de représentants du peuple car la démocratie serait un luxe hors de notre portée. Le rapport ne fait pas la preuve que les départements sont devenus inutiles et que la coexistence de trois niveaux d'administration est obligatoirement inefficace. On pourrait aisément démontrer le contraire, par delà les propos dans la presse qui ne sont pas acceptables, qu'il s'agisse de l'aide sociale, de la jeunesse ou encore de la prévention et de la lutte contre les incendies. Personne ne peut croire que la suppression des départements ferait disparaître en même temps les besoins fondamentaux des habitants de Corse, ou que ces besoins seront mieux pris en compte par la fusion en une seule collectivité de gestion. On sait parfaitement que la réorganisation ne produira pas les économies escomptées, *è forse camparemu*, je prends le pari, qu'on ne va pas diminuer la dépense publique avec la création d'une collectivité unique. *Forse camparemu* et on va le voir, pour des raisons qui sont des raisons très corses ! Et il ne faut pas quand même, de temps en temps, enfumer le débat et laisser croire à l'opinion que demain, les choses peuvent, à ce niveau-là, se régler d'une autre manière. Sauf peut-être, si on commençait à réfléchir réellement et à s'occuper de la précarité grandissante qui gagne le peuple corse, de la pauvreté et aussi de la situation sociale dans l'île qui, malheureusement, est précaire.

Lorsque je lis, à la page 26 du rapport, à propos de l'« effet de ciseaux » entre l'accroissement des dépenses sociales à caractère obligatoire et l'évolution des dotations d'État censées les couvrir, qu'un audit « *devrait déboucher, le cas échéant, sur une modification des modalités de financement de ces charges qui n'ont pas à obérer le budget de la nouvelle collectivité* » ... *U pinzutu dice* « je me pince ». Je suis en droit de m'interroger et même de m'inquiéter quant à l'avenir de l'aide sociale, lorsque l'on sait les charges que les départements supportent avec

les transferts de la part de l'Etat. Ou alors on dit des mensonges. Ou alors on regarde la couleur des uns et des autres et on s'oppose pour cela. La réalité, Jean-Christophe, c'est celle-là et ce n'est pas forcément parce qu'il y a dans bon nombre de régions d'Europe beaucoup d'autonomie (et pourquoi pas, sur le thème de l'autonomie, à condition qu'on se mette d'accord), que dans les régions où il y a une forte autonomie, il n'y a pas de chômage et il n'y a pas de difficultés. Et que tout va bien parce qu'on maîtrise... On ne peut maîtriser que s'il y a des financements qui sont accordés ; en période de crise comme nous le vivons, malheureusement j'en doute. Malheureusement j'en doute et je le regrette profondément, parce que je ne confonds pas ceux qui étaient au pouvoir il y a quelques années et ceux qui y sont maintenant.

Bien que n'étant pas a priori favorable à la suppression des conseils généraux, j'aurais pris acte avec intérêt de leur position si la procédure prévue à l'article L.4124-1.-I du CGCT avait été suivie et avait abouti à trois délibérations concordantes ; non seulement cela n'a pas été le cas, mais en outre les Conseils généraux (et je ne veux pas profiter de l'aubaine d'une manière démagogique, je laisse le soin à d'autres) viennent de manifester d'une manière vive ou classique leur opposition au processus tel qu'il est engagé ; si bien que l'on se retrouve aujourd'hui dans la situation où une collectivité –fut-elle la plus importante de l'île- décide, seule, du sort d'autres collectivités sur lesquelles elle n'a pas de tutelle. Je vais dire avec un peu d'humour et avec gentillesse : je croyais que l'ère des mariages forcés était révolue !

Les options d'organisation institutionnelle qui nous sont proposées ont des conséquences qui me paraissent contraires à l'approfondissement du caractère démocratique de nos institutions :

(Paul m'excusera, parce qu'il est Président du Conseil exécutif, mais sur le plan du fond...)

- La personnalisation du pouvoir en premier lieu

L'accroissement du rôle des exécutifs est une tendance que l'on retrouve ailleurs dans les tentatives d'implantation d'un pouvoir libéral en Europe. Et l'histoire de France, ce n'est pas l'histoire des pays qui sont autour de la France. Les versions précédentes du projet allaient jusqu'à prévoir d'une part, l'élection du Président de la Collectivité de Corse en premier lieu, avant celle du Président de l'Assemblée (et ce n'est pas moi



qui suis en cause, je me mets de côté), alors même que l'Exécutif procède toujours du délibératif ; d'autre-part, la possibilité de désigner des conseillers exécutifs en dehors de l'Assemblée. Dans cette veine, les prochaines étapes seraient sans doute l'élection du Président au suffrage universel direct et, s'il le fallait, des gouvernements dits « techniques »... ? On a vu cela poindre dans des pays qui sont très proches de la France. Je le répète et je regarde la droite : on tire des leçons de l'histoire de France de ce point de vue là. Fort judicieusement, ces dispositions ont été retirées, mais il reste qu'avec les transferts de compétences des départements, qu'on le veuille ou non parce que les hommes sont les hommes, le nouveau Président se trouverait à la tête d'une machine énorme et complexe, et d'un pouvoir dont le contrôle serait affaibli. C'est même lui qui contrôlerait, en quelque sorte, l'Assemblée puisqu'il pourrait suspendre une délibération de la chambre des territoires *« qu'il jugerait contraire aux intérêts de la collectivité de Corse ou aux délibérations de l'Assemblée »* ! Cette confusion des pouvoirs me paraît vraiment bien étrange ! A moins de correctifs qui me seraient apportés par Pierre... Tout aussi troublante l'option selon laquelle un conseiller exécutif présiderait l'Établissement public « territorial » qui pourtant délibérerait sur délégation de l'Assemblée !

Deuxième problème important, à condition qu'on ne navigue pas sur les difficultés, qu'on les regarde aussi en face correctement :

- L'affaiblissement de l'organe délibérant

L'exigence d'efficacité envers les exécutifs ne doit pas s'accompagner de la minoration de l'activité « délibérative » et d'un recul démocratique ; au contraire, le renforcement de la capacité d'action de l'exécutif doit avoir pour corollaire la liberté et l'autonomie du délibératif, ainsi d'ailleurs que de l'organe consultatif.

Dans ses fonctions d'élaboration des décisions et de contrôle de l'exécutif, l'Assemblée doit être renforcée et certaines dispositions vont dans ce sens : proposition de délibération déposée par un ou plusieurs groupes de conseillers, autorité fonctionnelle du Président sur les services et ordonnancement du budget. À l'inverse, d'autres dispositions sont de nature à réduire l'importance de l'organe délibératif.

Au premier chef, les modalités du fonctionnement de la chambre des territoires, le nombre et la nature des affaires qui leur seraient déléguées risquent peut-être, mais je suis sûrement un « mongolien

intellectuel », d'« atomiser » les travaux de l'Assemblée. Si, réellement, il fallait renvoyer un nombre important de dossiers au niveau « territorial », autant laisser en place -je le dis un peu d'une manière brutale, mais pas agressive- les actuels conseils généraux !

Ensuite, le renforcement du rôle de la Commission permanente, qui se verrait déléguer des affaires « d'intérêt régional » et viendrait « alléger » encore plus les travaux en séance publique, après les délégations « territoriales » et les délégations normales au Conseil exécutif. Une telle Commission permanente, instance de délibération, a sa place dans une instance où pouvoirs exécutif et délibératif coïncident (le Conseil Général évidemment !) plus que dans une collectivité à pouvoir « bicéphale » comme la CTC où les délégations se font de l'Assemblée (et nous sommes habitués à cela) vers le Conseil Exécutif.

Selon l'une des options en débat, 5 conseillers composeraient donc la Commission permanente et traiteraient des affaires « régionales », 19 conseillers siègeraient dans la chambre des territoires et auraient à connaître des dossiers « infrarégionaux » et les 29 Conseillers restants seraient saisis uniquement du reste (qui n'aurait pas, bien sûr, été délégué au Conseil exécutif...). Bref, en fait sinon en droit, on aurait bien des conseillers de rang différent, ce qui ne me paraît pas un progrès du point de vue de l'égalité de la représentation démocratique et des valeurs républicaines qui animent un certain nombre d'entre nous ici.

Troisième étage de la fusée :

- La paradoxale « départementalisation » de l'institution régionale

Le « caractère hybride » de l'organisation territoriale actuelle justifie, selon la commission, l'institution d'une collectivité dite « unique ». Pourtant, l'architecture proposée comporte elle-même une bonne part d'« hybridation ». On vient de le voir avec les conseillers « résiduels » ; je me suis expliqué il y a trente secondes.

Ce n'était sans doute pas le but, mais à l'arrivée on doit constater qu'avec d'une part la Chambre des territoires, d'autre part la promotion de la Commission permanente, on rompt fondamentalement, pour moi, pour nous, l'unité de la Collectivité Territoriale qui fait jusqu'à présent sa force et on recrée, en fait, une sorte de « départementalisation bis ».

Non seulement cette réforme ne constituerait pas un progrès démocratique, mais j'ai bien écouté Pierre et je respecte son point de vue, il ne manquerait plus que ça !... Je ne suis pas sûr que le peuple corse comprenne les objectifs annoncés : cohérence et lisibilité, justice et équilibre, efficacité. *C'hè da perde u so latinu ! È ùn sogu micca sicura chì a ghjenti capischini.*

Je veux bien admettre que l'on parvienne à une certaine homogénéisation des politiques (encore que la « coordination » des EPCI par la Chambre des territoires puisse apparaître, si on pousse le raisonnement jusqu'au bout, en amont et en aval, avec des opérations-miroir, comme une recentralisation).

À l'inverse, je ne suis pas du tout sûr que l'on gagnerait en lisibilité.

Or, simplicité des institutions, lisibilité des processus décisionnels, répartition claire des compétences entre organes, sont aujourd'hui plus que jamais, et Jean Christophe l'a dit à un moment donné à sa manière, par temps de crise, une exigence démocratique fondamentale.

Chers collègues, la Collectivité territoriale de Corse, espace civique ancré dans notre imaginaire collectif, se doit de conserver cette simplicité qui fonde en grande partie sa légitimité aux yeux du peuple Corse.

La représentativité de l'ensemble des sensibilités politiques est une condition fondamentale de la validité de toute réforme. L'Assemblée de Corse n'aurait pu jouer son rôle majeur dans l'approfondissement de la démocratie locale, réussissant à produire des consensus sur des sujets autrefois clivants, sans un mode de scrutin permettant l'intégration de courants minoritaires. Le mode de scrutin par territoires tel qu'il était envisagé dans une version précédente ne garantissait pas la juste représentation des sensibilités politiques, critère principal de la démocratie.

Le deuxième collègue a été écarté pour l'Assemblée, mais on en retrouve une application au niveau de la Chambre des territoires. Qu'on le veuille ou non, une partie des décisions incombant à la CTC ne sera plus prise par ses élus et le Président de la Chambre pourrait fort bien, si j'ai bien lu et bien compris, ne pas être un conseiller de Corse. J'y vois une

dégradation de la juste représentation des sensibilités politiques, ainsi qu'un effritement de la force que notre assemblée tire de son unité.

Au total, je ne vois pas dans ce projet d'éléments d'amélioration de la lisibilité. Je ne vois pas d'éléments de progrès dans la clarté, dans la simplicité qui sont le socle d'une organisation politique durable.

J'ai bien lu ici et là que, effectivement, et vous le dites « *La France est à l'heure de la réforme. Les citoyens la demandent et l'espèrent* ». Je pourrais, avec mes amis politiques, partager cette conviction. Mais je ne suis pas sûr que nous parlions des mêmes attentes et des mêmes espérances, ou alors on se laisse prendre à la magie du verbe et on se cache derrière le rideau.

Chers collègues, je ne suis pas un « conservateur » (j'ai lu), je ne suis pas un « Étatiste » (c'est à la mode), ni un « centralisateur » (par rapport évidemment à ceux qui par nature sont progressistes et il ne suffit pas de le clamer, il faut encore le prouver). La réforme institutionnelle ne nous fait pas peur, à condition qu'elle favorise, surtout par temps de crise profonde, qui dure et qui va durer, un renouveau démocratique, un tissu démocratique dense, une action publique harmonieuse sur le territoire, avec des assemblées réellement représentatives et dotées (c'est la question centrale) de ressources suffisantes.

J'ai un copain historien de Ghisoni, qui s'appelle Roger MARTELLI, qui a dit « *Le débat territorial contemporain n'est pas entre l'immobilité et le changement, mais entre deux conceptions antagoniques du changement* ».

J'ai entendu certains collègues déclarer qu'ils adhéraient au projet de réforme, en cohérence avec leur vote favorable lors du référendum de 2003 ; c'est Stéphanie qui le disait hier à la radio. On va souffrir aussi que ceux qui sont en accord avec ce qu'ils ont voté en 2003 puissent eux-aussi, en cohérence et sans bouger, « battre les girouettes » d'Edgar FAURE. Je revendique la même cohérence, de même qu'avec mes amis nous nous étions prononcés contre le projet de SARKOZY.

Donc, avec mille regrets, mais avec une vision différente de l'avenir de la Corse, de l'avenir des régions de France, par rapport à un libéralisme qui tombe et qui vient de l'Allemagne, on ne peut pas aller dans le même sens. Avec mille regrets.

Je voudrais rajouter car j'ai entendu parler de « millefeuille administratif », écoutez, moi, avec la fin de la réforme, et je suppose qu'elle va être votée ici par notre assemblée -et je défendrai au dehors après le vote majoritaire de l'Assemblée, en tant que Président de l'Assemblée de Corse, l'histoire du millefeuille administratif-, vous nous expliquerez comment on ne va pas se retrouver quand même avec un millefeuille dans la tête des gens. Il faudra m'expliquer.

J'avais même cru comprendre qu'on allait à la création de métropoles au plan national qui pourraient vider, si nous étions conseillers régionaux dans ces régions, les pouvoirs et les prérogatives d'un conseil régional, d'un président.

On a assisté, Paul et moi, à une séance à l'Elysée où il y a un président de région qui est intervenu, et Dieu sait si je pouvais le comprendre, en disant « Monsieur le Président, si vous mettez la métropole, moi je vais être président de la ruralité ». Ce n'était pas complètement stupide.

Deuxièmement, je suis très surpris lorsque je regarde un peu ce qui se passe au plan national, européen, il est impossible de mettre de côté la Corse et son avenir, en ne parlant pas de problèmes nationaux et européens, ou alors on se paralyse et on se cicatrise.

Quand je regarde ce qui se passe en Europe, que je sache, je ne pense pas - je n'ai rien contre Mme MERKEL- qu'elle soit progressiste, elle est plutôt libérale. Et on veut nous faire vivre à l'heure peut-être allemande. J'ai lu dans des propos par-ci par-là, la « landerisation » ; je veux bien ne pas vivre sur les cicatrices du passé, mais la « landerisation », il faudrait savoir combien il y a de länder. Et combien y a-t-il de strates en Allemagne ? On ne peut pas croire qu'il y en a que deux ; il y en a quatre comme chez nous, mais avec moins de municipalités. Ce qui veut dire qu'on veut aller vers la suppression des communes *pianamente è bè*. Les petites communes où il y a 30 habitants, il n'y a plus rien à faire, le maire n'a plus qu'à signer l'état civil.

Or Pierre je regrette, l'histoire de France, ce n'est pas l'histoire de l'Allemagne et il y a des gens qui sont, d'une manière parcellaire, tributaires ou continuateurs de ce qu'était à leur manière 1789 et la naissance des institutions de la France. Et il ne s'agit pas de sacraliser

l'histoire, il s'agit de tenir compte des engagements. Et si on tient ces positions que je tiens, cela ne veut pas dire qu'on ne veut pas monter dans le train. On veut prendre le train et la micheline pour nous mener à la bonne gare, celle qui prend en compte les besoins des gens.

En m'excusant d'avoir été un peu long, mais il est rare que je parle autant.

La parole est au Président de l'Exécutif.

### **Le Président GIACOBBI**

Président, je voudrais rappeler quelques petites choses de la part de l'Exécutif et ensuite je vous laisserai débattre.

Premier point. La CTC, quand elle propose quelque chose d'institutionnel, est dans son droit. La loi républicaine prévoit que la CTC doit pouvoir institutionnellement proposer des mesures, y compris pour l'organisation de la Corse et donc la loi est parfaitement légitime. Elle aurait pu choisir la voie de collectivités comme les autres, parce qu'elle a aussi ce droit-là, qui peuvent décider de fusionner. Elle a choisi une autre voie et c'est son droit républicain, c'est dans la loi qui a été votée par le Parlement, par conséquent, il n'y a pas de problème.

La question aujourd'hui, ce n'est pas tellement de savoir si on est pour ou contre la fusion des collectivités. Chers collègues, je vous signale qu'elle va avoir lieu. On peut regretter, dire que ce n'est pas bien, que la France avait un modèle unique, mais enfin elle aura lieu, à moins d'être aveugle. Le Sénat lui-même a voté pour une réduction du nombre des régions à 15 (excusez-moi, on a eu le tort de pas le suivre, bref...).

La question est de savoir si nous acceptons que l'organisation territoriale française générale, et je vais y revenir rapidement, s'applique à la Corse, c'est-à-dire que nous n'ayons pas notre mot à dire dans l'organisation territoriale de la Corse, c'est-à-dire l'organisation de la collectivité unique en Corse puisque c'est de cela qu'il s'agit et qu'elle aura lieu de toute façon, ou si nous souhaitons avoir notre mot à dire dans cette organisation territoriale de la Corse. C'est la seule question qui se pose, tout le reste n'a pas beaucoup d'importance.

Pourquoi faut-il que nous ayons ce que personne ne peut croire, la fable selon laquelle on va maintenir les départements ruraux ? C'est une fable, tout le monde rigole. Les députés eux-mêmes savent que l'on ne maintiendra pas les départements ruraux. D'ailleurs savez-vous que lorsqu'une collectivité a été niée par le gouvernement précédent et niée par le gouvernement actuel, il y a peu de chances que cette institution soit ressuscitée par le gouvernement suivant quel qu'il soit, cela n'existe pas.

Je vous rappelle qu'une loi a été votée au Parlement, précédemment, qui consistait non pas c'est vrai à supprimer les départements, mais à faire qu'ils auraient les mêmes élus que les régions. C'est une manière de tuer élégante, assez habile, assez intelligente, mais cela revient exactement au même. Donc, il faut être sérieux.

Maintenant, pourquoi est-ce que j'ai personnellement pressé le mouvement et demandé à la commission que préside Pierre CHAUBON, à ses membres et à cette assemblée, qu'on ait ce débat le plus rapidement possible ?

D'abord, parce qu'il n'y a pas de précipitation quand on en parle depuis 20 ans. A un moment donné, il faut quand même accoucher de quelque chose ! On peut toujours dire qu'il faut du temps au temps, encore du temps, toujours du temps... et puis on meurt à la fin, et comme-ça on n'a plus le temps, puisqu'on est mort.

Aujourd'hui, parce qu'il y a un train législatif en route, qu'un gouvernement nous dit, par la voix du président de la République... Je lui ai demandé par la voie du Premier ministre, je lui ai demandé par la voie du ministre de l'Intérieur, je lui ai demandé par la voie de la ministre chargée de la décentralisation ; ils nous disent « proposez-nous quelque chose » et nous, nous allons dire « nous ne proposons rien parce que nous pensons qu'il nous faut 10 ans pour réfléchir ». Non, ce n'est pas sérieux !

Les raisons : d'abord nous sommes une île et d'ailleurs je vous rends attentifs au fait que comme nous sommes une île, on n'a même pas trop essayé (on a essayé un peu, mais cela s'est vite arrêté), alors qu'il y a 300 000 habitants en Corse et qu'on est en train de faire des régions à plusieurs millions d'habitants (de réunir l'Auvergne avec d'autres régions, etc.), de nous embêter sur ce point là parce que comme on est une île, le Gouvernement a reconnu qu'effectivement, c'était une île entourée d'eau de toute part.

Deuxièmement, je rappelle que nous ne sommes pas une région. Nous sommes une collectivité territoriale spécifique, qui a des pouvoirs très différents des autres régions françaises, qui a le budget de la région Auvergne où il y a quatre fois plus d'habitants, etc., etc., et que par conséquent, à l'évidence, on ne peut pas tout à fait être traité comme les autres régions, parce que précisément on n'est pas une région, on est une collectivité à statut particulier. Donc, c'est un fait de plus en plus vrai. Et du coup, évidemment si on n'y prête pas garde, on aura une réforme territoriale en Corse vers la collectivité unique qui ne ressemblera à rien.

Autre raison : figurez-vous que les autres le font, de faire des propositions que nous faisons aujourd'hui. Vous n'avez pas entendu dire que les Alsaciens sont en train, malgré le référendum pourtant très récent, de revoir les choses. Et les gens de Lyon aussi proposent une organisation spécifique. Et nous, nous serions assez créatifs pour ne pas le faire ! Ce n'est pas très sérieux.

Puis je vous rappelle que tout ce qu'on fait en France aujourd'hui, tout ce à quoi on pense... Je suis très amusé quand des collègues, et peut-être que cela arrive aussi à Camille de ROCCA SERRA, me disent « il faudrait faire ceci, il faudrait faire cela » ; on a envie de leur dire... Moi, j'ai assisté à l'Assemblée des régions à des débats sur le point de savoir le sort des routes nationales, etc. Je leur ai quand même dit gentiment, que les routes nationales ça faisait belle lurette qu'elles étaient gérées, en Corse, par la CTC (et ça ne marche pas si mal).

Donc, nous avons toujours innové. Chaque fois que nous avons innové, on nous a traités de fous, de gens très audacieux, de gens qui allaient détruire la République. Puis il se trouve que la République doit être détruite puisque après, en général dans un délai de deux à quatre ans, dans l'ensemble des régions de France, on a fait la même chose que chez nous, tout en nous disant que c'était très audacieux. Finalement on l'a fait et par conséquent nous avons innové.

L'Exécutif ne conduit pas le débat, il n'a pas d'idées préconçues. Il est là pour faciliter, pas pour interdire ou bloquer. L'Exécutif a quand même une petite expérience qui lui permet de donner son avis, si vous le permettez.



L'Exécutif a permis ce débat, il l'a même un peu forcé. Et ce n'est pas tout à fait pour rien : depuis le début de la mandature, on a ce genre de débat parce que l'on a créé une commission des compétences législatives et réglementaires, on a mis Pierre CHAUBON à la tête, on a mis des fonctionnaires les plus expérimentés de Corse, toutes catégories confondues. José COLOMBANI fait partie de cette commission. On a fait en sorte que cela puisse fonctionner. Puis, politiquement, l'Exécutif s'est efforcé de faciliter le débat et de ne jamais le bloquer, il n'est pas dans notre intention de le bloquer.

Le débat doit quand même rester sérieux et démocratique. Je dois dire que j'ai été choqué d'entendre dans la rue des gens venir manifester, et ils étaient sûrement sincères, en pensant que leurs postes étaient menacés ; ça n'est sérieux ni de près, ni de loin. Ce n'est pas très sérieux de les laisser penser cela, et Pierre en a parlé tout à l'heure.

Le financement de l'investissement, ce n'est non seulement pas sérieux, mais un peu à la limite de l'indignité. Jusqu'à preuve du contraire, les deux départements réunis, c'est la moitié du financement de la CTC, mais surtout si les départements, le niveau de l'investissement qu'ils ont, c'est parce que la CTC, on me l'a assez reproché dans cette assemblée, premièrement leur a donné des sous, des subventions pour investir et deuxièmement, a consenti à ce que le PEI leur donne une part pour qu'ils puissent investir. Entre nous soit dit, c'est quand même un peu fort de café.

Donc, je dis aux uns et aux autres, cette fois-ci on peut toujours agiter des tas d'écrans de fumée, ça ne marchera pas, le peuple est quand même très bien informé de beaucoup de choses.

Quelques points très précis :

Je demande aux uns et aux autres de ne pas faire d'ultimatum en disant « moi je n'accepterai pas ceci, moi je n'accepterai pas cela », parce qu'entre nous, votre serviteur en accepte des choses, donc il faut un esprit de compromis chez chacun d'entre nous. On n'est pas nécessairement au résultat qu'on voulait.

L'Exécutif, en tout cas la commission plus exactement, a accepté trois versions successives, ce qui représente un nombre de nuits sans sommeil, pour José, inimaginable. Donc plusieurs versions successives pour tenir compte ici encore et chaque fois de l'évolution, et la dernière

version en date (d'où l'avantage d'avoir souligné en jaune les changements) témoigne de ce que la commission, son Président et José ont gratté de manière à vous donner quelque chose qui soit vraiment l'état des choses. Nous sommes à l'écoute complètement, en tout cas la commission l'est, et je n'ai pas à parler pour elle, mais je la soutiens totalement, pleinement dans ce qu'elle fait.

Il y a quand même un point sur lequel une immense majorité est d'accord, parce qu'entre-nous, si vous posez la question « faut-il une collectivité ou trois ? » au-delà des communes, dans une île comme la Corse de 300 000 habitants, excusez-moi il n'y a aucun territoire au monde, à ma connaissance, où il y ait trois collectivités (au-delà des communes) dans une île ou un territoire de 300 000 habitants. Le monde a sûrement tort et nous, nous avons raison, mais enfin je crois que la cause est entendue. De toute façon, l'Etat a décidé au plus haut niveau et par consensus des uns et des autres, quoi qu'on en dise et quoi qu'on en croie, d'y mettre fin. Ce n'est pas de la prophétie de dire cela.

Est-ce que le système précédent était parfait ? Non. Je vous signale quand même que j'ai l'expérience de toutes les fonctions publiques, électives en tout cas. J'ai été Président du Conseil général, j'ai été Président de l'Exécutif, honnêtement, et je vois bien les discussions des présidents de conseils généraux entre eux, ils savent très bien que c'est terminé, il n'y en a aucun qui pense que cela va durer encore. Il y a ceux qui disent que ça va bien durer trois ans, il y a ceux qui disent que ça va bien durer deux ans, il y en a d'autres qui disent, mais non ça ne va durer qu'un an ou six mois. Enfin, ça ne va pas durer autant que les impôts...

Sur trois remarques précises :

Sur la prime et les seuils, je m'en remets évidemment à la sagesse de l'Assemblée, je l'ai fait ce matin en commission et je fais mienne la proposition qui a été faite par synthèse par Pierre, qui consisterait à une prime de 4 sur 63.

Je me dois l'honnêteté de vous dire, et cela a été rappelé ce matin en commission, que le fait de ne pas avoir une majorité très forte n'a pas altéré cette assemblée, en tout cas pour ce qui concerne la mandature où je suis, je vous dis très honnêtement qu'on a gouverné, on a réglé les problèmes, on a pris des décisions extrêmement importantes, on en a même pris qu'on n'avait jamais prises. Et le fait d'avoir une majorité relative a

obligé simplement à avoir les débats les plus étendus possibles, mais enfin on a gouverné.

Deuxièmement, sur les grands débats de fond, on n'est pas toujours d'accord mais on est arrivé à s'accorder sans que personne ne se déconsidère.

Donc, sur ce point là, si on en vient à une prime « atténuée » et à un seuil qui retournerait, si j'ai bien compris, à la version précédente à l'actuelle, à une mécanique de seuil, personnellement je crois qu'il n'y a pas de problèmes à mon sens.

Sur la représentation des territoires, j'ai la faiblesse d'y croire. Je n'ai pas bien compris, ou plutôt je crois comprendre que la différence entre ce qui était proposé dans notre dernière version et ce qui pourrait être proposé, notamment à la suite de ce qu'a dit Jean-Christophe ANGELINI, c'est quoi ? Dans les deux cas, on propose une assemblée, ou une chambre, un conseil (appelez-le comme vous voulez) des territoires. Dans les deux cas, il est un organe d'un établissement public administratif, nous sommes d'accord. La différence entre ce qui est marqué actuellement dans le rapport et ce qui est proposé là, c'est que dans le rapport c'est un établissement public administratif qui pourrait élire son propre exécutif, si j'entends bien, et là c'est un établissement public administratif dépendant de la Région (mais c'est la même chose dans les deux cas), mais dont le Président serait nécessairement un conseiller exécutif. C'est une différence, mais c'est une différence relativement limitée. Par conséquent, en tout cas, votre serviteur n'y voit pas une différence si considérable que cela. Mais ce ne serait pas forcément idiot que ce soit quelqu'un qui soit élu par le conseil d'administration, pourquoi pas... On ne va pas s'étriper là-dessus.

Troisième point. Sur le calendrier, il y a eu une suggestion de retenue de Camille de ROCCA SERRA consistant à dire qu'il faudrait une délibération sur calendrier distincte ; je crois que la commission l'a tout à fait admis me semble-t-il. Le calendrier, c'est très compliqué parce que de toute façon le calendrier que nous allons proposer ici n'est pas vraiment, pour le coup, de nous. Je dirais même que les choses sont tellement compliquées qu'on peut essayer de prévoir le calendrier et Camille de ROCCA SERRA a dit tout à l'heure en commission qu'effectivement, la loi qui pour le moment était présentée et qui passerait en commission devant le Sénat, vers la mi-janvier je crois, ne serait pas votée au printemps vraisemblablement, mais plus probablement en juillet. Il n'empêche qu'il

vaut mieux qu'on ait des propositions au début de la loi, ce qui nous permettrait d'intercaler, si on le souhaite, une consultation populaire qu'on aurait le droit de faire organiser entre-temps. Sur le calendrier, nous allons donc proposer des choses, mais je vous suggère de ne pas trop vous étripier dessus, parce que de toute façon vous aurez une triple difficulté sur le calendrier. Mais néanmoins il faut dire quelque chose, il ne faut pas non plus ne rien dire. Il faut dire ce que nous voulons et il y a des suggestions qui ont été faites qui ne manquent pas de sagesse, mais il faut dire ce que nous voulons.

Mais, sur le calendrier, vous aurez le filtre du gouvernement qui, par rapport à sa propre organisation (si tant est qu'il en ait une) dans cette affaire, aura ses desiderata. Vous aurez ce que décidera le Parlement, ce qui est encore un autre sujet... Vous aurez le Conseil constitutionnel qui dira s'il admet ou non qu'on allonge, ou raccourcisse les mandats selon le cas et pas selon les cas. Donc, vous aurez tellement d'impondérables, qu'il est très difficile d'imaginer que le calendrier que l'on proposera sera nécessairement celui qui sera adopté.

En revanche, sur le fond, l'essentiel des propositions que nous ferons seront probablement suivies malgré tout, si elles sont naturellement votées à une majorité convenable. Si elles sont votées à une voix, cela aura moins de poids ; si elles recueillent un certain assentiment, un certain consensus, même s'il n'est jamais absolu, cela fonctionnera mieux.

Voilà ce que j'avais à vous indiquer.

**Mme Pascaline CASTELLANI remplace le Président BUCCHINI.**

Merci. La parole est à Jean-Bâti.

**M. Jean-Baptiste LUCCIONI**

Merci Mme la Présidente.

En préambule à mes propos, je voudrais, comme mes collègues, saluer le travail effectué par les services et les élus de notre commission des compétences réglementaires et législatives. De plus, n'étant pas membre de cette commission, il est facile de louer l'honnêteté et la volonté de ses membres, d'ouvrir un espace de dialogue et de faire des propositions

claires auxquelles on peut adhérer ou non, et pour moi, en aucun cas, ces personnes n'ont divagué, comme on a pu l'entendre cette semaine. Ils n'ont pas divagué et n'ont pas avancé non plus à marche forcée. Il n'y a qu'à lire les différents comptes-rendus pour noter qu'on est bien loin du mauvais procès qu'on a voulu leur faire. Ils étaient à mon avis dans leur rôle et dans leurs compétences, et c'est pourquoi je dirais que, grâce au rapport qu'ils nous proposent aujourd'hui, c'est bien les élus qui reprennent la main. Nous reprenons la main pour créer une nouvelle architecture institutionnelle, une architecture qui est proposée et non plus imposée. Voilà en peu de mots, à mon avis, brossée la philosophie du débat qui nous anime aujourd'hui.

Notre assemblée tourne donc le dos au concept si ambigu de « l'île laboratoire », c'était l'époque où Paris reléguait la spécificité corse au simple rang des bancs d'essai des réformes à venir.

A l'évidence une page se tourne et en forçant un peu le trait, on pourrait presque dire et considérer que le peuple corse, dans toutes ses composantes et avec toutes ses sensibilités diverses, est clairement une force de proposition, et pour moi c'est déjà un grand pas.

Dire que rien ne se fera aux forceps entraîne au filigrane une interrogation essentielle : une évolution pour quoi faire ? Et il faut, à ce stade du propos liminaire, réaffirmer me semble t-il le principe sur lequel les institutions ne sont que des outils au service d'une conception d'ensemble et d'un projet global.

Celui qui peut et doit porter sur les fonts baptismaux une nouvelle gouvernance. Celui qui repose sur la cohérence et l'efficacité. Développement économique, aménagement du territoire, identité en seront le socle.

Notre île incarne à la fois la violence, la précarité, la spéculation, la perte de repères, la perte de lisibilité. Il nous appartient de contribuer à donner une réponse, du moins à montrer la voie.

Les éléments qui peuvent nous paraître disparates, sont finalement des corollaires qui participent de la même stratégie politique et disons-le sans ambages : tout est lié.

Demeurer dans le statut quo et refuser la réforme serait un triste retour en arrière. Donc le piège du droit commun qui se profile. La force conjugée de l'histoire et du droit nous encourage à l'audace. Droit qui bien qu'étant considéré comme le gardien de l'ordre constitutionnel, n'en est pas pour autant adversaire de la mutation.

A plusieurs reprises en effet, les trois lois statutaires ont progressivement érigé notre île en « **région autonome de la République** » selon la formule consacrée par d'éminents juristes.

En dépit d'une organisation des plus originales, qui s'échappe des classifications actuelles et emprunte par certains de ses aspects au droit de l'Outre-mer, la CTC offre au quotidien une pratique des institutions qui s'éloigne bien souvent des résultats escomptés. A l'appui de ces affirmations, plusieurs rapports parlementaires évoquent, je cite pêle-mêle : « **une CTC assumant imparfaitement ses responsabilités** ». Ou encore : « **un éclatement institutionnel** ». Sans parler « **des responsabilités qui se chevauchent, s'entrecroisent, s'entremêlent empêchant quiconque d'exercer une action d'ensemble** ».

Il ne s'agit pas pour moi de noircir le tableau, mais quelques chiffres parlent d'eux-mêmes : 360 communes, deux départements, une collectivité territoriale, des intercommunalités. A l'évidence, les centres de décisions se perdent. La notion de responsabilité s'évapore. Celle de stratégie d'ensemble demeure un vœu pieux. Il devient primordial d'inverser cette tendance. De renouer avec une certaine forme de lisibilité. La Corse a tout à y gagner. En tout cas, tout à perdre dans ce que beaucoup nomment « **une organisation millefeuille** ».

Inévitablement, la suppression des départements, tel un serpent de mer, revient au centre du débat. Il fut d'ailleurs esquissé dans le statut Joxe, conforté par les Accords Matignon de Lionel Jospin. Et concrétisé par le fameux référendum de 2003 initié par Nicolas Sarkozy et qui fut désavoué par la population.

Aujourd'hui, une nouvelle proposition voit le jour. Semblable mais différente. Mais qu'en terme générique on peut qualifier de collectivité unique. Pourquoi cette nouvelle initiative ? Quels sont les conditions objectives pour que ce qui fut rejeté hier, trouve maintenant un écho favorable ?

Même si je crois en conscience que si le temps poli des pierres, il façonne aussi d'autres réalités. Face au défi de la modernité, à la gestion rationnelle, à l'efficacité, et pour tout dire à l'essor partagé, il convient de rassembler des forces. Rassembler pour avancer. Rassembler pour réussir.

Au-delà des mots, des termes, des sigles et des concepts, je pense qu'une structure électorale doit être la cheffe de file d'une véritable politique territoriale. Ce postulat étant posé, il reste bien évidemment à en définir les modalités, et à ne pas discriminer l'équilibre des territoires. Pour certains, cela s'apparente à la quadrature du cercle. Mais que ces oppositions soient sincères ou simplement le fruit d'une tactique, elles ne résistent pas à l'analyse.

Par contre, là où le bât blesse, c'est dans la substitution des conseils généraux. **Les remplacer, au moment où on parle, dans le rapport par des structures juridiques sous forme d'EPIC et composées de personnes désignées et non élues, me semblait être à tous égards un déni de démocratie. Il faut donc trouver d'autres voies et moyens pour que ces structures départementales soient le reflet de la vraie volonté populaire.**

Rien ne serait pire que de faire de la chambre des territoires, le vassal d'une collectivité qui serait en corollaire le suzerain. En clair, et pour schématiser, il convient d'éviter la création d'élus de « second rang ».

Sans parler de critiques, mais de simples remarques, il conviendra aussi d'éviter que les intercommunalités ne deviennent pas les parents pauvres de cette réforme. Notre île, on le sait est lanterne rouge dans ce domaine. Et pourtant cette mutualisation de moyens offrirait une réponse positive aux problèmes liés au développement économique, au développement urbain ainsi qu'à la dévitalisation des espaces ruraux. Tout en permettant le maintien du service de proximité.

En corollaire, il nous faudra veiller au maintien de l'organisation bicéphale de notre instance délibérante. La technique du parlementarisme rationalisé selon les éminents juristes reflète un pan de notre spécificité qu'il sera fâcheux d'abandonner. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si François Mitterrand avait évoqué à cet égard, « **Le mini gouvernement de la Corse.** »

**Cela signifiait qu'elle se démarquait au nom de sa spécificité des autres régions de l'hexagone.**

**Le rapport amendé par la commission ce matin, offre une meilleure représentativité de tous les courants politiques de l'île. Ainsi, ramener le seuil pour le maintien au second tour de 7 à 5 % est le gage du pluralisme politique que chacun appelle de ses vœux. Chacun sait bien que la démocratie en sortira renforcée. Même si le revers de la médaille existe : celui d'une multiplication des candidatures personnelles qui pourraient assombrir le débat d'idées. Toutefois le seuil de fusion étant maintenu à 5 %, le risque est moindre que dans les mandatures précédentes. Par honnêteté intellectuelle, comme l'a proposé Pierre, il serait juste que la prime de 3 soit portée à 4 compte tenu de la nouvelle mouture de la future collectivité et en particulier du nombre d'élus.**

Sur un tout autre registre, et avec d'autres, bien évidemment, je prône pour que la vigilance soit requise, ce qu'en jargon technocratique on qualifie de « sortie en sifflet » pour les départements. Loin d'être un ordre imposé par les fers, leur disparition doit se faire sur un mode du « gagnant-gagnant ».

Vous l'aurez compris, ma position de principe ne prête pas le flanc à l'interrogation. Je suis un ardent partisan de la collectivité unique. Cela ne signifie pas que je donne un blanc-seing à la nouvelle organisation qui sera débattue. J'ai dit mes réserves. J'ai attiré l'attention sur les plausibles dysfonctionnements. En définitive, mon souci est que cette initiative ne soit pas victime de crispations. D'antagonismes entre le rural et l'urbain, le littoral et l'intérieur, le Nord et le Sud. Mais que puisse enfin être dégagé un chemin qui laisse loin derrière elle les dualités, pour aboutir à une réforme acceptée par le plus grand nombre tant dans l'esprit que la lettre. Nous avons tous ici l'amour de la Corse et l'espace de dialogue qui s'ouvre permettra sans doute d'aboutir au consensus. J'allais dire au compromis. Dès lors, c'est en toute quiétude, dans un climat apaisé, que nous pourrions peut-être demander son avis à la population. La commission de ce matin l'a bien compris et le rapport modifié demande qu'il en soit ainsi. Mais chacun sait aussi que le véritable référendum, celui qui sera l'arbitre suprême, interviendra lors de nos prochains scrutins territoriaux.

Je vous remercie.



**Le Président BUCCHINI**

Merci. Camille.

**M. Camille de ROCCA SERRA**

Merci M. le Président.

C'est un débat important, personne ne peut le nier : plus de trois ans de travail, la commission CHAUBON, le comité stratégique, un travail méthodique organisé par Pierre CHAUBON avec le concours de l'Inspecteur général José COLOMBANI, qui a fait un travail remarquable, qui a proposé des choses que nous avons critiquées, que nous avons modifiées et qui est revenu avec une copie. Ce matin, je dois dire que nous y voyons clair.

Cet après-midi le ciel s'obscurcissait, on y voyait moins clair et cette nuit je ne sais pas si la lune étant décroissante nous permettra d'y voir plus clair, il faudra peut-être attendre le lever du jour pour retrouver de la clarté.

Ceci étant dit, le cheminement que j'ai suivi, qui était partagé par le plus grand nombre de notre groupe, pas tout le groupe, il y a chez nous une très grande liberté d'expression, de ressenti et de propositions, c'est la démocratie. J'entends partout parler de démocratie, souffrez qu'elle puisse vivre aussi dans notre groupe.

Pour moi il y a une réalité, la réalité de la recherche, effectivement, de l'efficacité au service de la Corse qui tourne autour ou va vers la collectivité unique.

J'ai fait partie de ceux qui avaient voté une motion le 20 mars 2000, qui prévoyait puisque les deux motions prévoyaient la même chose au moins sur ce point, la suppression des conseils généraux dans un délai plus ou moins long.

J'ai fait partie de ceux qui ont participé au débat sur la collectivité unique de 2002, qui n'a pu être entérinée par le référendum du 6 juillet 2003, et j'ai tenu compte du vote populaire. Et le vote populaire, même si le score n'a pas été trop remarquable par rapport à ceux qui ont dit non, a sanctionné... C'est un score tout à fait correct qui permet de dire

qu'il y a le non qui l'a emporté par rapport au oui. Mais en dehors de cela, il fallait analyser pourquoi le non l'a emporté !

Alors on peut ne pas partager l'analyse que je vais faire, mais cette analyse, je la fais mienne.

Deux éléments ont été déterminants à mon avis à ce moment-là, et revenir devant le peuple même 10 ans plus tard ou 11 ans plus tard, c'est revenir devant le peuple avec des propositions qui puissent correspondre à ce qu'il avait ressenti, exprimé et sanctionné.

Premièrement, une impression qu'une collectivité unique hyper centralisée reproduisant le schéma d'un état central qui devenait régional faisait peur à une partie de l'opinion publique qui a sanctionné.

Deuxième élément, c'était qu'on faisait disparaître d'une façon ou d'une autre, par le mode de scrutin, la représentation des territoires les plus fragiles et donc il y a eu ce sentiment que cette collectivité unique ne pouvait pas incarner l'ensemble des populations et des territoires.

Partant de cette analyse, nous avons cherché les uns, les autres, à trouver, tout en maintenant le principe de la collectivité unique, comment il pouvait être fait reconnaître ce qui était proposé ou ressenti par l'opinion publique, par la population, par le peuple, comment on pouvait l'exprimer.

Alors il y a plusieurs moyens :

Il y a le moyen qui était celui de par le mode de scrutin, de représenter les territoires. Le mode de scrutin que nous avons ne permet pas, il n'est pas discriminant au service de tous les territoires, puisque la démographie s'impose et que le rapport de force démographique, donc électoral, s'impose. Donc il fallait peut-être trouver d'autres solutions.

Il y avait des solutions. Certains sollicitaient le modèle de la Ville de Paris pour avoir un scrutin mixte, enfin de double appartenance ; certains sollicitaient d'avoir un scrutin mixte majoritaire pour partie pour représenter le rural, et proportionnel. J'avais validé cette idée, j'ai vu qu'elle ne faisait pas un long chemin et certains pouvaient valider, puisque nous étions sur une politique de territorialisation que nous avons engagée ici avec dix territoires d'avoir une représentation territorialisée qui permettait à ce moment-là d'avoir une proportionnelle par territoire, donc

d'identifier l'élu et de pouvoir ainsi maintenir et la parité, et la représentation politique, puisqu'il y avait ces trois éléments déterminants : représentation politique dans sa diversité, la parité et le territoire. Ceci n'a pas abouti.

Alors à ce moment-là, j'ai eu une réflexion qui est allée un peu plus loin. Face à la modernisation de l'organisation nationale, nous allons avoir bientôt, et c'est le gouvernement actuel qui l'a proposé, d'un côté de très grandes régions, ce n'est pas notre cas, ce sera la plus petite et ce n'est pas forcément un handicap majeur parce que de grandes régions sans pouvoirs, sans compétences et sans moyens, cela n'a pas d'intérêt. Lorsqu'on prend la comparaison entre un land allemand et une grande région française, les plus grandes régions françaises seront le double ou le triple des länder allemands, mais une région française a un budget par habitant de 750 € d'investissement, lorsqu'un land allemand est à 4 000 ou 5 000 € par habitant.

Donc la question de la puissance de l'organisation, ce n'est pas la taille, c'est effectivement les moyens financiers, le transfert de fiscalités et les compétences. Pour moi cela s'appelle plus d'autonomie, si le mot fait encore peur à certains, moi il ne me fait pas peur. Mais cela, pour moi, devait aboutir à quelque chose d'un peu plus intelligent. Nous nous sommes battus pendant des décennies contre le centralisme parisien. Nous avons cru à une décentralisation, elle n'est pas encore achevée et face à la décentralisation, faisant croire d'avoir octroyé la décentralisation, l'Etat a repris la main, comment ? Par la déconcentration. Lorsque vous voulez nuire à la décentralisation, vous reprenez par la déconcentration.

Que sommes-nous en train de faire aujourd'hui ? Nous sommes en train peut-être de reproduire un centralisme régional et nous allons sur une initiative de déconcentration régionale, on va éparpiller un peu partout pour faire plaisir aux uns et aux autres, on va organiser sur le territoire des services, des moyens humains et matériels déconcentrés. On va aller pour une réunion chez l'un, pour une réunion chez l'autre ; pour moi, cela n'est pas forcément la meilleure des réponses, mais on peut effectivement faire plaisir à tout le monde.

Alors décentralisation, déconcentration, centralisme, unicité, pouvoir déterminant et presque absolu. Et pourtant au même moment, lorsque sur le continent on va avoir (je ne dis pas qu'il faut reproduire le modèle continental, de toute façon personne ne va nous y associés), nous

sommes libres de décider pour nous-mêmes puisque depuis Nicolas SARKOZY et le Gouvernement n'a pas changé de vision là-dessus, c'est à nous de faire des propositions, nous ne serons pas intégrés dans un schéma de droit commun, soit nous resterons dans le statut quo, soit nous évoluerons. Alors nous souhaitons évoluer.

Nous ne faisons pas obstacle à cette évolution quels que soient les délais de cette évolution, mais il y a une chose qui est claire, c'est que face au bloc régional, ailleurs il y a des métropoles, ici il n'y aura pas de métropoles. Face au bloc régional, ailleurs il y aura un renforcement des EPCI, ici, qu'allons-nous faire ? Et face au bloc régional ailleurs dans la partie dite rurale, pour faire plaisir à M. BAYLET jusqu'en 2017, le gouvernement a décidé de faire croire, comme l'a dit très bien Paul GIACOBBI, c'est son grand ami M. BAYLET, qu'on allait maintenir les conseils généraux. C'est un leurre, cela disparaîtra de toute façon partout. Il y a une réalité donc ici que nous avons sollicité, puisque les deux motions de 2000 disaient la même chose sur ce point et il y a une réalité au niveau national, c'est que les conseils généraux vont disparaître.

Alors face à cela et pour répondre à l'inquiétude de nos concitoyens de 2003, parce que si on revient vers eux avec la même question, on risque d'avoir la même réponse, j'avais proposé et j'étais heureux de voir que l'Exécutif, en tout cas que le comité stratégique ou que la commission CHAUBON avait repris pour tout ou partie le modèle. Le modèle c'est quoi ? C'est le bloc régional qui ne devait pas changer parce que je trouvais que 51 élus ce n'était pas mal, cela marchait, qu'on pouvait peut-être moduler de 9 à 11 l'Exécutif, pourquoi pas, en fonction des compétences. D'ailleurs il y aura un transfert nouveau de compétences, vraisemblablement, on va aller plus loin, vers une vraie décentralisation, vers plus d'autonomie, puisque le droit commun va y aller, pourquoi serions-nous en retrait à ce moment-là ?

Mais en même temps le nouveau bloc qui est en train de monter en puissance, c'est le bloc des EPCI. Prochainement dans la loi, vous aurez un renforcement des compétences des EPCI et des moyens financiers. Et donc il m'apparaissait peut-être utile de trouver une solution pour coordonner l'ensemble sans reproduire effectivement les conseils généraux. Pour cela, je demandais la création d'une chambre des territoires ; chambre unique ou chambre départementalisée, cela pose un problème en la départementalisant puisque nous avons un EPCI au moins qui est réparti

sur les deux départements (Conca, Sari-Solenzara et la commune de Solaro). Donc c'est vrai qu'une chambre unique, cela a du sens.

Après qu'est-ce qu'on craint ? On craint d'avoir un contre-pouvoir, mais ce pouvoir existe, n'a-t-il pas de légitimité lorsqu'on est maire d'une commune ? N'a-t-il pas de légitimité lorsqu'on est membre d'un EPCI qui est élu par l'ensemble de la population ? N'a-t-il pas de légitimité cet élu-là ? En a-t-il moins que nous ? N'aura-t-il pas des compétences qui seront renforcées pour faire le développement de son territoire et allons-nous ici reproduire un modèle économique du développement de la Corse, ou peut-on imaginer, avec un peu de liberté, que ce nous avons refusé au niveau national, il faudrait ne pas le reproduire au niveau régional ? Que nos territoires, puisque nous avons parlé de politiques territorialisées depuis des années, même si ce n'est pas mis en œuvre, tu as raison Jean, on n'a pas tout réussi. Mais ce n'est pas parce que l'objectif n'a pas été atteint, qu'on doit aujourd'hui botter en touche et dire : on verra plus tard. C'est parce qu'il y aura une politique volontariste et parce qu'il y aura une organisation qui permettra de mettre en œuvre que cela marchera peut-être demain.

Il y a ceux qui avaient déjà fait des EPCI il y a vingt ans, et il y a ceux qui viennent à peine de les mettre en œuvre aujourd'hui. Bien sûr il y a eu du retard, la Corse est en retard, et je trouvais intéressant jusqu'à ce matin midi, et nous étions d'accord, pour avoir une organisation et je l'ai dit, à partir du moment où cette chambre des territoires qu'on l'appelle « chambre », qu'on l'appelle « conseil », qu'on l'appelle « assemblée », mais sûrement pas « commission organique », sûrement pas « office » ou « agence », que ce ne soit pas une coquille vide et que ce soit dans la loi qu'on dise selon le principe de subsidiarité, sans enlever le pouvoir de cette assemblée, parce que quel est son pouvoir ? Il est politique, c'est le débat politique sur toutes les affaires de la Corse, c'est le débat stratégique sur les grandes orientations de la Corse, ce sont des enjeux qui sont aussi partagés, parce qu'une grande partie de nos moyens nous les mettons à disposition des tiers. Tout le budget de la CTC n'est pas engagé sur les biens de la collectivité territoriale. Nous donnons de l'argent, nous finançons des associations, nous finançons des communes, des intercommunalités. Pourquoi ne pas coordonner nos politiques davantage en les associant ? Est-il criminel de dire que des élus qui ont autant de responsabilités, peut-être plus que nous, mais qui sont dans le développement et l'aménagement du quotidien ne pourraient pas être associés d'une certaine façon sur la partie qui pourrait consister à l'ingénierie des projets, c'est-à-dire

promouvoir des projets avec cette assemblée qui définit les grandes lignes et qui donne les moyens, et en même temps mettre en œuvre.

Alors je sais qu'on peut dire : ils n'ont pas besoin de cela, ils peuvent venir directement voir le Président de l'Exécutif, ou ils écrivent un petit courrier, le Président de la CAB, le maire de Bastia, celui d'Ajaccio, la CAPA, et puis il y a d'autres instances et les autres EPCI.

On aurait pu d'ailleurs se donner les moyens de revoir les périmètres. De dire que les périmètres actuels définis par les Préfets notamment pourraient être modifiés. Je pense que de 27 EPCI, on devrait s'en donner les moyens et arriver à une quinzaine maximum, renforcés par la taille, parce qu'il y a des EPCI dont la démographie est tellement fragile, tellement faible qu'ils n'auront pas la capacité de mobilisation. Donc on le voit, mais est-ce que c'est nous qui allons faire le développement économique à leur place sur leur territoire ? Est-ce que ce n'est pas le maire de Bastia et la CAB présidée par François TATTI, qui vont dire ce qu'ils veulent ? Et est-ce qu'on ne peut pas s'associer et travailler ensemble ?

Donc je trouvais ce matin que ce qui était proposé avait du sens encore jusqu'à midi, c'est-à-dire qu'on avait une vraie chambre qui pouvait être unique et pas départementalisée, je suis d'accord, qui pouvait ne pas être une coquille vide, mais que ce soit dans la loi où on définit les compétences. On pouvait même imaginer des subdélégations, c'est-à-dire quelque chose qui soit un peu souple et qui tienne compte du principe, et je sais Pierre CHAUBON, tu étais celui qui était l'apôtre de ce principe ici dans cet hémicycle depuis au moins dix ans, sur la subsidiarité, sur ce principe. Voulons-nous tout faire tous seuls entre nous ?

Je vais vous donner un autre exemple : imaginez une évolution que beaucoup redoutent mais qui va peut-être arriver, le mandat unique. Imaginez le mandat unique. Qui dit que dans 5 ans ou 10 ans, il n'y aura pas le mandat unique imposé à tous ? A ce moment-là, qui y aura t-il ici et où seront les autres ? Comment travailleront ceux qui auront à décider de tout avec ceux qui auront à espérer de tout et à mettre en œuvre tout au service de leurs territoires ?

C'est aussi un objectif, c'est pour cela que je trouvais que cela avait du sens. Si on dénature ce qui a du sens dans cette organisation, et je trouvais que la proposition du comité stratégique qui était d'associer la représentation des EPCI selon quelle formule et en même temps une partie

de cette Assemblée pour qu'il y ait une cohérence et qu'en même temps bien sûr, le garde-fou c'est qu'on ne puisse pas faire n'importe quoi, une forme de coopération. Si on pense que c'est inutile et qu'il faut absolument avoir une collectivité unique selon le modèle de 2003, sans qu'il puisse y avoir une forme d'interface représentative de ce qui va monter en puissance (les EPCI, communautés de communes et communautés d'agglomérations), qu'on le dise, nous aurons à en juger après.

D'autre part, sur le mode de scrutin, je trouvais que changer à nouveau le mode de scrutin, alors qu'on avait d'un côté le bloc régional où les gens savent, l'électeur, le citoyen savent comment ils votent depuis maintenant assez longtemps. 51 cela me paraissait suffisant, pourquoi monter à 63 ? J'aimerais avoir un élément d'opportunité d'aller à 63 par rapport à 51. Pourquoi 63 ? Ce chiffre d'où est-il sorti tout d'un coup ?

Ensuite, si c'est pour faire plaisir à certains pour penser qu'on va les caser, tout le monde peut faire des listes. Et comme je vois qu'on veut ouvrir à tout le monde les listes, eh bien on aura pléthore de listes. Là aussi sur le mode de scrutin et sur les seuils, je suis très étonné, parce que aujourd'hui, malgré une prime à 9, la majorité reste relative, tout le monde s'en réjouit ! Il paraît que c'est la seule façon pour nous de travailler ensemble, je suis surpris. Je pense que, même s'il y a eu des clivages assez profonds, cette Assemblée a toujours travaillé, mais le clivage est parfois nécessaire, parce qu'à un moment donné on se reconnaît, le peuple sait qui il va sanctionner à la sortie, c'est cela aussi la responsabilité politique. Lorsque tout est embrouillé, tout le monde est responsable de tout, c'est la confusion.

Je suis gaulliste, il y en a encore beaucoup, il y en a même qui le deviennent, mais c'est quoi le gaullisme ? C'est la clarté, l'efficacité, des modes de scrutin qui permettent de dégager des majorités. Alors on n'a pas le scrutin majoritaire comme d'autres, mais on a le scrutin proportionnel qui peut permettre de dégager une majorité. Croyez-vous que s'il y a une majorité, si aujourd'hui Paul GIACOBBI a une majorité à 26, il exclurait de discuter ? Cela n'empêche pas ! Ce qui me surprend, c'est la famille nationaliste qui pense que c'est un obstacle pour elle. Mais vous avez l'ambition un jour de diriger la Corse, qu'est-ce qui empêchera un jour que la famille nationaliste puisse atteindre 30 %, les dépasser et bénéficier de la prime ? Alors ne méprisez pas cette prime qui vous sera peut-être utile un jour !

**M. Pierre CHAUBON**

Sauf s'ils veulent une majorité relative.

**M. Camille de ROCCA SERRA**

Ah mais tout le monde veut une majorité relative ! Eh bien voilà, c'est là où nous nous distinguons, moi je ne suis pas pour une IVème République, mais pour une Vème République, c'est celle qui dégage des majorités qui peuvent s'élargir ; majorité de gestion, mais d'abord une majorité de décision. Et je pense qu'aujourd'hui la prime ce n'est pas quelque chose qui fait obstacle à l'accès aux uns ou aux autres, à des responsabilités, au contraire. Je le disais à Gilles SIMEONI, vous avez fait un score plus qu'honorable, il faut peu de choses pour arriver à la prime, parce que les autres peuvent être divisés.

Donc on est aujourd'hui en train de décider pour des raisons conjoncturelles par rapport au résultat des élections précédentes, ce qui serait utile pour les uns et les autres. On est en train de demander du sur-mesure lorsqu'il faudrait du prêt-à-porter. On est en train de confondre conjoncture et structurel. Oui, je suis désolé, parce que la transparence aussi, à un moment donné, on ne veut plus de seuil de fusion, certains n'en veulent plus, c'est vrai qu'il n'a pas toujours existé. Cela veut dire qu'on peut faire 2 % des voix et après la tête de liste pouvait effectivement retrouver une autre liste qui voulait bien l'accueillir ; c'est ce que nous avons fait les uns et les autres en 2004. C'est une solution.

Simplement dans le modèle que vous proposez (5/5/5) il se trouve qu'il y a un problème, il faut différencier. Il y en a 5 pour fusionner, 5 pour être éligible, 5 pour se maintenir, enfin, il y a un problème ! Je pourrais peut-être comprendre, je ne sais pas si le groupe serait d'accord avec moi, qu'on puisse imaginer de baisser le seuil de fusion. Mais de baisser le reste, c'est une erreur parce qu'à un moment donné devant qui sommes-nous redevables ? Devant l'électeur. L'électeur doit savoir pour qui il vote : il vote au premier tour, alors, il peut avoir un choix très large, il peut même aller jusqu'à plus de vingt listes, mais au second tour, il doit déjà être éclairé, qui va faire quoi avec qui et comment, parce que si c'est le troisième tour, on joue caché et c'est après, sur le tapis vert, ce n'est pas la transparence et ce n'est pas pour moi de la responsabilité politique face à l'électeur.



Donc là aussi, je crois qu'il faut se débarrasser de la conjoncture, il faut se débarrasser du passé. Tous ceux qui siègent ici peuvent construire des rassemblements politiques. Il y a trois grandes familles aujourd'hui, des familles qui peuvent se diviser, se décomposer, se recomposer, mais il y a trois grandes familles : il y a la famille traditionnelle de centre gauche et de gauche (radicaux, communistes, socialistes), il y a la famille gaulliste et libérale, et il y a la famille nationaliste qui est montée en puissance, c'est clair.

## **BROUHAHA**

Ils ne sont pas représentés ici pour le moment, mais ils peuvent l'être, puisque tout le monde est démocrate dans cette Assemblée, le suffrage universel peut effectivement permettre aux uns et aux autres d'exister. Mais je ne pense pas que la Corse ait besoin d'atomisation aujourd'hui, je pense qu'elle a besoin de responsabilités, de lisibilité, d'efficacité. C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord avec la baisse du seuil, et tout à l'heure j'entendais Jean-Guy TALAMONI qui disait qu'avec le score qu'il avait fait (10 %), il aurait dû avoir un élu de plus. Eh bien nous avons fait 28 % pratiquement, 27, 5, nous avons eu 12 élus, mais ce n'est pas cela la question ! La question c'est que tout rassemblement a vocation à un moment donné à pouvoir bénéficier de la prime. Nous l'avons votée et c'est l'opposition de l'époque, donc la majorité d'aujourd'hui, qui en a bénéficié.

Sur le fait que la motion était légale, la motion a été votée un an avant les élections, le 16 mars. Mais il se trouve que la motion, contrairement à ce qui a été dit, aurait pu être attaquée et cela n'aurait pas pris un an en référé.

Deuxièmement, lorsque le Parlement a voté la modification du scrutin et de la prime, je sais que Paul GIACOBBI n'a pas participé au vote, moi j'y ai participé puisque je l'ai défendue, mais il aurait pu y avoir un recours, il n'y a pas eu de recours, et le recours n'aurait pas pris un an, un recours constitutionnel cela ne prend pas un an ! Donc cela a été validé. Revenir aujourd'hui sur ce prétexte et en plus passer à 63 élus, en disant on monte de 3 à 4, puisqu'on est revenu à la case départ, au moins ayons la décence de laisser à 9, à 63, parce que cela sera au service de tout le monde, et cela ne permet pas forcément d'avoir une majorité absolue, on l'a vu.

Sur le continent, je ne vais pas prendre le droit commun, le droit commun c'est 25 %, nous, nous serions à 12 ou 13. Donc là aussi on cherche le clivage. Cela veut dire que ce matin nous avons des habits, cet après-midi il fallait se déshabiller, et ce soir on voudrait nous rhabiller avec d'autres habits. Je ne suis pas sûr que ces habits nous conviennent. Maintenant il y a un débat, il y a des amendements sur ces questions-là, il y a des points de divergence, je crois que c'est normal, c'est sain d'avoir des divergences et de défendre.

Ce matin Tony SINDALI, qui vient de partir, disait « ce matin nous étions effectivement encouragés, 8 à être prêts à voter sur la structure même ; ce soir, les choses sont en train d'évoluer, je ne sais pas ce que demain sera ». Nous pouvons nous réjouir, et je vais dire pourquoi nous nous réjouissons, que l'Exécutif accepte la proposition que j'avais faite ce matin, de distinguer dans la délibération le calendrier, et je rends service d'une certaine façon à l'Exécutif en le faisant. Ce calendrier pose problème, il ne faut pas se voiler la face.

On pousse très loin le bouchon en imaginant :

Premièrement, qu'on pourrait supprimer les élections cantonales du mois de mars prochain, c'est juridiquement impossible, c'est vérifié, donc cela ne sert à rien de se mettre cela dans la tête, c'est impossible. Faire cette demande, c'est presque proposer au Gouvernement de ne même pas étudier la question du projet. Donc ne mettons pas de chiffons rouges inutiles.

Deuxièmement, ce qui est proposé par le comité, c'est-à-dire de dire que comme il faut un peu de temps, parce qu'on ne sait pas quand la loi sera votée, si nous pouvons nous agréger à la loi, le texte on l'attend encore ! Si nous nous agrégeons à cette loi, est-ce qu'on aura la loi votée et pas forcément selon des modalités qui ont été définies ici ? Il y aura sûrement des évolutions, peut-être pas de façon trop substantielle, mais il y aura des évolutions parce que le Parlement va se saisir d'un texte qui sera soit un amendement proposé par le Gouvernement sur son propre texte, soit un amendement parlementaire que peut déposer effectivement Paul GIACOBBI. Cela aurait pu être aussi une proposition de loi, et chacun aura à dire ce qu'il aura à dire à ce moment-là, mais cette loi sera-t-elle définitivement votée en juillet, en août ou en septembre, aujourd'hui personne ne peut le dire. Et lorsque j'entends comme argument tout à l'heure qu'à la veille d'une élection, à moins d'un an d'une élection, on n'a

pas le droit de modifier les choses, ce sera le cas ! L'Exécutif dit : mais on ne va pas voter, on va demander le report de décembre 2015 à décembre 2016.

C'est vrai que sur le plan pratique, Pierre, c'est logique, mais après, le Conseil constitutionnel dont personne ne peut préjuger de ce qu'il dira, parce qu'il sera vraisemblablement saisi soit au Sénat, soit à l'Assemblée, qu'est-ce qu'il peut dire déjà ? Il peut dire qu'on lui a demandé déjà de reporter d'un an, puisque les élections devaient avoir lieu en 2014. Le Conseil d'Etat a quand même conseillé au Gouvernement que les élections régionales, sur le plan national, devaient avoir lieu, contrairement à ce qu'il avait imaginé, en mars 2016. Pourquoi il les met en décembre ? Pour ne pas franchir un an de plus, parce que de petits sauts d'une année sur l'autre, le Conseil Constitutionnel peut très bien dire qu'il n'est plus d'accord.

Alors nous avons un argument majeur, c'est de dire : oui, on a un projet et on modifie substantiellement, même de façon considérable l'organisation actuelle, c'est l'intérêt général qui prime. Je ne suis pas sûr qu'à ce titre-là et dans les délais qu'il nous reste, le Conseil puisse accepter cette décision, personne ne peut le dire. Donc je ne dis pas qu'il dira le contraire, mais personne ne peut le dire.

Cela veut dire que nous sommes sur des incertitudes de calendrier extrêmes. Aujourd'hui, nous ne maîtrisons pas. Nous maîtrisons peut-être le vote de demain, la durée du travail de notre Assemblée pour arriver à un vote, mais personne ici ne maîtrise le débat parlementaire et personne ne peut maîtriser ce qu'il adviendra d'une décision, s'il était saisi, du Conseil constitutionnel. Cela veut dire que (et vous voyez bien que nous sommes de bonne composition), pour ne pas affaiblir le vote, il faut distinguer les deux pour que l'un ne dépende pas de l'autre et que la structure puisse exister malgré tout.

Alors sur cette structure, nous sommes embarrassés aujourd'hui sur les propositions de cet après-midi par rapport à celles de ce matin. Ce soir, à cet instant, nous ne pouvons pas déterminer une position puisque j'entends aussi tous les autres groupes qui disent que les choses peuvent évoluer encore, mais on ne sait plus dans quel sens ! Si elles évoluent encore dans le même sens, là je dois dire qu'on va se retirer de plus en plus. Et si elles reviennent sur ce qui était initialement prévu, cela permettrait d'avoir un peu plus de sérénité dans les décisions à venir. En tout cas ce qui

est sûr, c'est que le groupe est favorable largement majoritairement à une collectivité unique, je dirais que presque tout le monde, après c'est une question de délais. Pour certains c'est une question de délais, pour nous c'est d'abord une question de savoir ce qu'on met dedans ? Pour moi, je le dis très clairement, s'il y a un conseil des territoires, quelle que soit sa dénomination, cela ne peut pas être une coquille vide, cela ne peut pas être une agence, un office, cela peut-être quelque chose qui a la capacité de dire et de faire bien sûr dans un cadre bien déterminé et défini par la loi et non pas remettre à un office Théodule qui serait constitué par cette Assemblée, parce qu'à ce moment-là, ce n'est pas la peine d'associer des élus de ces EPCI, parce qu'on les prendrait pour des guignols, et ce sont des gens qui ont la responsabilité de l'aménagement de leur territoire, ils doivent être respectés en ce sens, parce qu'ils sont des élus du suffrage universel direct et qu'ensuite ils peuvent être représentés de façon directe.

Pour moi, c'était une façon de dire qu'ici c'était l'Assemblée, comme notre forme d'Assemblée nationale, et l'autre c'était la Chambre haute qui représenterait le Sénat, qui lui-même est élu de façon indirecte, mais qui a quand même des capacités d'agir pour nous.

Nous avons donc des amendements, nous verrons bien leur sort, et au-delà de leur sort, nous verrons bien comment les uns et les autres évoluent, en tout cas nous ne faisons pas obstacle à une collectivité unique, que ce soit bien clair, mais celle de ce matin nous convenait, celle de cet après-midi nous inquiète.

### **Le Président BUCCHINI**

Avant de passer la parole à Pierre, deux mots.

### **M. Pierre CHAUBON**

M. le Président, excusez-moi, comme je ne veux pas rater une miette de ce débat, je demande une suspension d'une minute.

### **Le Président BUCCHINI**

Alors on réfléchit, on dit oui.

**M. Pierre CHAUBON**

Chacun comprendra !

*(Eclats de rire dans l'hémicycle)*

**La séance est suspendue à 23h 37 et reprise à 23h 40.**

**Le Président BUCCHINI**

Si chacun veut bien reprendre sa place. Je vous interroge et en particulier Pierre, il était prévu que si on reprenait à 21h, on allait finir à 23h ou 23h 30. Il est minuit moins le quart et il reste sept intervenants, ce qui veut dire que sept intervenants, cela durera jusqu'à une heure matin. Si je demande à des gens de rétrécir un petit peu leurs propos, ils ont travaillé, ils ne veulent pas, ce qui peut se comprendre, cela ne va pas faire une heure, mais une heure et quart. Si c'est 1h 15 du matin, il est exclu de dire que la commission doit se réunir demain matin. La commission doit se réunir demain matin à 9h, Pierre va attendre avant que tous les collègues arrivent à 9h, *o allora sò intuntitu in tuttu !* C'est comme cela que les choses se passent.

Donc vous voulez continuer les débats jusqu'à quelle heure ?

**M. Jean-Guy TALAMONI**

M. le Président, ce qu'on ne peut pas faire, c'est parler une heure chacun parce que là, ce sont des interventions d'une heure.

**Le Président BUCCHINI**

Tu prêches un convaincu !

**M. Jean-Guy TALAMONI**

Président, vous présidez, à un moment donné il faut dire...

**Le Président BUCCHINI**

Moi je demande à des collègues si c'est possible de rétrécir un petit peu, parce que autrement on va se trouver dans une situation où on va

finir demain après-midi à 17h et il faut tous les amendements, je répète, cela fait quatre fois que je le dis depuis 21h, il faut ramener tous les amendements ici pour qu'on puisse les taper, etc.

Alors je demande à Pierre, en tant que président de la commission, étant donné les sept interventions, qu'est-ce qu'on va faire ? Et je dis à Pierre qui si on finit à 1h ou 1h 15 du matin, il n'y aura pas beaucoup de monde demain à 9h ou 9h 30, c'est impossible ! Cela fait trente ans que cela dure à l'Assemblée de Corse et cela ne va pas changer aujourd'hui.

Alors on prend une décision, laquelle ? Celle que vous voulez, ou alors on dit, on arrête un peu les frais parce que la journée a été longue et fatigante et on reprend demain matin à 10h avec les interventions et on passe la journée, si possible, là-dessus. Moi je fais ce que vous voulez, je suis disponible, autrement au fur et à mesure les collègues vont s'en aller.

Alors je vais demander avant à Stéphanie ce qu'elle en pense.

### **Mme Stéphanie GRIMALDI**

Moi j'ai très sommeil, donc je pense que je vais rentrer. Donc si on arrête maintenant, c'est parfait ; si on reprend demain matin, on a aussi la commission sociale et la commission du développement économique.

### **Le Président BUCCHINI**

Merci. Alors Pierre, ta proposition.

### **M. Pierre CHAUBON**

Moi, ma proposition c'est d'achever au moins le débat général et que chacun se restreigne à dix minutes, il y a sept intervenants, à ce moment-là on en a pour 1h 10. Moi j'ai besoin de 5 minutes pour faire une réponse qui ne sera pas une réponse individuelle mais une réponse globale et demain matin, si vous me dites Président, à 9h ou 9h 30, réunion de la commission, je vous promets que j'y serai, après je ne peux pas déterminer la présence des autres. Mais si on décide tous ensemble ce soir, qu'à 9h 30 on regarde les amendements de la commission, enfin je ne sais pas ce que vous en pensez...

Moi je propose en tout cas que ce soir on termine le débat général avec ma toute petite réponse comprise de quelques minutes.

### **Le Président BUCCHINI**

Bien. Alors je rappelle à tout le monde, les nouveaux intervenants, en m'excusant de dire cela, on va leur donner 10 minutes pour essayer de synthétiser, de manière à ce que Pierre parle 5 minutes. On se retrouve demain en commission à 9h 30 pour essayer de finir à 10h 30, *fussila puri*, et après venir ici voter et explications de vote.

Je rappelle que les amendements, c'est jusqu'à la fin de la discussion générale, s'ils ne sont pas là, on ne va pas les donner demain matin, cela va retarder encore et ce n'est plus recevable en plus.

Donc la parole est à Antoine, 10 minutes si tu peux.

### **M. Antoine ORSINI**

Merci M. le Président.

M. le Président du Conseil Exécutif,

M. le Président de la commission des compétences législatives et règlementaires,

Mes chers collègues,

Nous avons durant cette session extraordinaire à délibérer, en principe, sur deux projets de réformes importantes pour la Corse : celle relative aux institutions et celle relative à la fiscalité. Il n'a échappé à personne que toutes deux sont complémentaires : la première définissant, outre la représentation démocratique territoriale, le cadre juridique et les outils institutionnels de l'action publique ; la seconde permettant notamment d'obtenir des moyens financiers suffisants et pérennes pour conduire cette même action publique.

L'une irait difficilement sans l'autre et les meilleures institutions du monde ne seraient rien s'il ne leur était pas donné les moyens nécessaires d'agir, c'est-à-dire de mener des politiques publiques dont la Corse a besoin. C'est la raison pour laquelle je me félicite que ces deux réformes, selon la volonté du Président du Conseil Exécutif, puissent être

examinées dans la mesure du possible durant la même session l'une à la suite de l'autre.

Le regretté Claude OLIVESI, ancien élu et spécialiste reconnu des questions institutionnelles, notamment insulaires, avait l'habitude de dire que les institutions étaient la première des politiques publiques. En l'exprimant ainsi, il soulignait l'importance et le rôle prépondérant de l'organisation et des structures institutionnelles dans la vie et l'action publiques.

Mais ce n'était pas non plus sans compter sur la complexité et la délicatesse de la matière traitée, dans la mesure où s'ajoutent à cela les enjeux liés à la représentation démocratique et donc aux enjeux politiques et de pouvoir politique.

Tout ceci pour dire qu'une réforme institutionnelle est aussi difficile et complexe à entreprendre et à mener à bien, qu'elle est nécessairement et par définition, chargée en symboles et enjeux politiques de taille.

Aussi, me faut-il rendre hommage à toutes celles et tous ceux, élus et fonctionnaires, qui des mois durant, ont œuvré à la gestation d'une réforme, au premier rang desquels notre collègue et ami Pierre CHAUBON, Président de la commission des compétences législatives et réglementaires, créée à l'initiative du Président du Conseil Exécutif, sans oublier bien entendu les mérites de José COLOMBANI, architecte institutionnel expérimenté de tous les instants.

Au temps de la gestation succède celui de l'accouchement. Cris réformistes de soulagement pour les uns, cris conservateurs de douleur institutionnelle pour d'autres, l'issue est inéluctable et, pour insérer un brin d'humour au sein d'un sujet excessivement sérieux, s'il fallait un pédiatre pour accompagner le nouveau-né, sans doute que notre groupe ne serait pas le plus mal placé pour le faire.

Allons à l'essentiel ! Pourquoi faire une réforme institutionnelle ?

Répondre à cette question fondamentale explique en grande partie la position de notre groupe et la proposition de Corse Social-Démocrate qui je le rappelle sans aucune ambiguïté, a toujours été, est et



demeure un farouche partisan d'une collectivité unique en Corse par fusion de la CTC et des deux Départements.

Plusieurs raisons sous-tendent et justifient l'avènement d'une collectivité unique que nous soutenons :

1. L'existence d'une lourdeur institutionnelle imagée par le fameux mille-feuille administratif auquel l'Etat, poursuivant affirmait-il un objectif de simplification, a rajouté l'épaisseur intercommunale pour progressivement la généraliser en la rendant obligatoire avant sans doute un jour l'ériger en collectivité locale de plein exercice. D'aucuns nous diront que c'est le sens de l'histoire de nos institutions. Quelle histoire !

2. A cette lourdeur institutionnelle qui en Corse est accentuée par un nombre élevé de collectivités, particulièrement communales, ramené au nombre d'habitants, s'ajoute un enchevêtrement des compétences exercées par la CTC, les deux Départements, les nombreuses et parfois microscopiques intercommunalités et enfin la myriade de communes de Corse.

3. En matière de lisibilité, inutile de dire que l'élève « institutions corses » peut mieux faire.

4. S'agissant de l'efficacité globale de l'action publique et de son coût, là c'est carrément la copie qu'il convient de revoir.

C'est précisément ce que propose la réforme en profondeur qui est envisagée, même si compte tenu de ce que je viens de dire à l'instant et que je n'ai cessé de répéter durant les réunions de commission et du comité stratégique, les propositions de réforme auraient dû ou devraient également porter sur le bloc communal, communes et intercommunalités.

A la lumière des raisons profondes qui ne sont sans doute pas les mêmes pour l'ensemble des sensibilités politiques ici représentées, les objectifs d'une réforme institutionnelle utile et porteuse d'avenir tiennent en quelques idées majeures et simples :

1. Simplification et optimisation
2. Clarification et rationalisation
3. Lisibilité retrouvée
4. Efficacité et efficience de l'action publique

Ce sont ces principes, auxquels il faut bien entendu ajouter celui de la juste représentation démocratique d'une part et du respect démocratique d'autre part, qui ont guidé, pour ce qui concerne notre groupe, l'orientation et le choix de la réforme institutionnelle.

Alors, différents modèles d'organisation institutionnelle se sont succédés au gré des longs et riches travaux de la commission jusqu'à nous proposer de faire un choix parmi ceux-ci ; les uns étant assez proches, les autres étant plus éloignés de notre proposition que je voudrais rappeler brièvement ici et qui constitue le point de référence à partir duquel nous avons examiné la dernière proposition qui constitue votre rapport, M. le Président.

Notre conception des choses est simple dans la mesure où elle veut répondre à un objectif de simplification. Elle est aussi équilibrée dans la mesure où elle doit être juste et équitable, tant pour les différentes sensibilités politiques qui sont présentes en Corse que pour les divers territoires urbains et ruraux qui structurent celle-ci.

Je la résume de la manière suivante :

- Une collectivité unique, issue de la fusion de la CTC et des 2 Départements
- Une assemblée de corse composée d'élus issus de 2 collèges électoraux, l'un représentant les courants politiques, l'autre représentant les territoires urbains et ruraux de Corse
- Le collège politique serait élu à la proportionnelle avec une prime majoritaire, au sein d'une circonscription électorale unique, comme cela a été longtemps proposé par la commission et retenu par une majorité de membres du comité stratégique
- S'agissant du collège des territoires, l'élection se ferait selon 9 sections territoriales (donc 9 circonscriptions territoriales) qui sont autant de territoires d'équilibres urbains et ruraux nécessaires à une représentation équitable des territoires (5 en Haute-Corse et 4 en Corse-du-Sud)
- Par ailleurs, nous ne ferons pas mystère de nos fortes réserves quant à la création d'une chambre des territoires, à l'appellation antérieure de délégation des territoires. Une chambre, je le disais ce matin, en démocratie représentative est une assemblée délibérante, or ce qui est proposé ici est un établissement public dont le conseil d'administration sera limité à la mise en œuvre de l'élément de la politique publique qui lui aura

été confiée par l'Assemblée de corse, vraie et seule assemblée investie du pouvoir de délibération.

- Il me faut ajouter que nous considérons de surcroît que nous avons déjà beaucoup, et sans doute beaucoup trop d'établissements publics (7 ou 8 pour la seule CTC, les Départements ont également les leurs) pour, à l'occasion d'une réforme qui poursuit l'objectif de simplification et de rationalisation, en créer un supplémentaire. A l'inverse, comme le suggère le rapport, la diminution de leur nombre (et nous pensons en particulier à l'un d'entre eux) eût été préférable pour gagner là aussi en lisibilité, en efficacité et en économies de charges fixes de structure. Quelle meilleure occasion qu'une réforme institutionnelle pour réformer par la simplification ses propres institutions !

- Reste la question de la désignation au sein de l'établissement public des représentants des territoires. Le rapport propose leur désignation par les conseils communautaires des intercommunalités sans d'ailleurs donner beaucoup plus de précisions, ce qui semble à l'évidence insuffisant, sur le mode de désignation et leur répartition, notamment urbaine et rurale. Ce qui d'ailleurs conférerait une sorte de statut de grands électeurs aux membres des conseils communautaires à travers une représentation indirecte, non pas des territoires, mais des élus du bloc communal.

- Cette formule, même si nous en comprenons l'intérêt de ceux qui en ont fait la proposition, pose différents problèmes et recèle nombre d'inconvénients :

- Nous sommes davantage favorables à une représentation des territoires par des élus au suffrage universel direct plutôt que par un mode de désignation indirect qui rappelle celui d'une vraie chambre parlementaire, le Sénat, dont précisément le mode d'élection est souvent et à juste titre critiqué.

- La formule proposée va conduire, nous le craignons tout autant que nous en avons la certitude, à une politisation à outrance des intercommunalités où des luttes politiques féroces s'installeront pour désigner et obtenir des représentants dans la chambre des territoires. Ce serait sans doute le pire des services que l'on pourrait rendre à ces intercommunalités, pour beaucoup encore très fragiles, que de les livrer par l'entremise de leur représentation dans l'établissement public territorial, à des enjeux politiques et donc des luttes politiques qui ne les concernent pas vraiment et dont elles feraient bien l'économie.

- En outre, la création d'un lien politique et organique entre le bloc communal et l'échelon territorial au sein de la chambre des territoires par la désignation de représentants intercommunaux es qualité au sein de

ces chambres, n'est pas une bonne chose car elle sèmera le trouble et procède d'un mélange des genres non souhaitable. Le bloc communal est le niveau de proximité, il doit garder son autonomie intégrale par rapport à l'échelon régional. Une telle connexion organique et politique peut être même source de conflits d'intérêts dans la mesure où la chambre des territoires pourra, dans le cadre de la gestion et la mise en œuvre des politiques de proximité, contractualiser avec des intercommunalités à fiscalité propre dont des élus, es qualité, seront à la fois juge et partie.

En clair, ce type de représentation a le goût de la fausse bonne idée.

Nous sommes pour l'ensemble de ces raisons plutôt réservés, pour ne pas dire davantage, à la désignation intercommunale au sein de la chambre des territoires si celle-ci devait subsister, ce que nous ne souhaitons pas non plus.

C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons un amendement visant à revenir à une organisation précédemment proposée consistant à supprimer le nouvel établissement public et à retenir l'idée d'une Assemblée de Corse composée de deux collèges électoraux : l'un politique, l'autre territorial.

Pour le reste, les propositions de votre rapport, Monsieur le Président, nous agréer d'une manière générale, tant pour ce qui concerne celles ayant trait à l'exécutif et au CESC, que celles plus innovantes que nous saluons d'autant plus et non moins intéressantes relatives au statut de l'élu et à l'instauration d'un médiateur territorial.

S'agissant de la question du calendrier, je crois qu'il faudrait plutôt parler des calendriers. En effet, j'en vois en réalité trois de calendriers.

1. Le premier est celui de l'adoption de la réforme tant par notre assemblée que par le gouvernement, puis le Parlement.
2. Le second est celui de la validation populaire et citoyenne de la réforme.
3. Le troisième sera celui de la préparation à sa mise en œuvre.

Et leur conciliation est, il est vrai, et Pierre CHAUBON en a fait la démonstration, difficile à trouver. Pour notre part, nous sommes

favorables à la proposition faite dans le rapport, à la condition expresse que soit prévu le temps de la consultation populaire par référendum, ce dont nous nous félicitons, dans la mesure où la commission de ce matin a finalement adopté non plus de donner un simple avis au législateur pour organiser un référendum sur le sujet, mais bien de lui demander de consulter le peuple à l'instar de ce qu'il a fait en 2003.

Restera également entre autres questions non abordées dans ce rapport, l'évolution à l'aune de la collectivité unique des SDIS, des syndicats départementaux d'électrification, des offices départementaux de l'habitat et bien d'autres encore...

La liste serait longue et le chantier n'en sera que plus conséquent.

Une dernière réflexion, si vous le permettez, au-delà de la question de l'intérêt d'obtenir dans cet hémicycle une majorité la plus large possible autour de cette réforme, et je rends hommage à Pierre CHAUBON qui n'a pas ménagé sa peine pour obtenir un tel résultat.

Se posera rapidement et dès aujourd'hui sa recevabilité politique auprès du gouvernement puis du parlement, particulièrement après les positions exprimées officiellement par les deux Départements, parties prenantes de cette réforme. Car c'est bien une réforme à trois qui est proposée, même si une majorité de l'Assemblée de Corse dans laquelle nous nous inscrivons peut y suffire.

Telles sont les principaux éléments que je souhaitais exprimer, au nom du groupe Corse Social-Démocrate, sur ce projet de réforme que nous appelons de nos vœux et que nous soutenons dans son orientation générale, assorti des éléments d'amélioration du texte que j'ai développé précédemment.

Je vous remercie, je crois avoir été beaucoup plus bref que vous ne l'avez été.

**Le Président BUCCHINI**

Tu as été bref ?... *Lachemu corre*, tu as parlé 16 minutes !

La parole est à Mme DONSIMONI-CALENDINI

**Mme Simone DONSIMONI-CALENDINI**

Nous sommes d'accord sur le principe d'une collectivité unique et sur le principe de la création d'une Chambre des territoires qui permette une représentation de ces derniers.

Pour autant, des inquiétudes persistent pour nous. Elles se résument principalement à deux points.

Premièrement, nous demandons que l'établissement public dénommé Chambre des territoires ainsi que ses compétences déléguées soient créées par la loi et non par une délibération de la Corse, ce qui garantirait son existence et assoirait un peu plus la décision prise ce jour.

Deuxième point, la création d'un Etablissement public régional implanté à Bastia ne saurait être considérée comme participant à elle seule d'une répartition équilibrée de nos institutions sur le territoire.

Sans objet clairement défini, on ne peut en effet en l'état apprécier sa portée. C'est pourquoi il est important que les services de la future Collectivité de Corse soient déconcentrés, ceux-ci devant garantir une répartition équilibrée des agents et des pôles de décision sur l'ensemble du territoire et ce, afin d'assurer équité et proximité. Ceci devra être clairement inscrit dans le document.

Concernant les modalités prévues pour l'élection des conseillers de Corse, nous sommes en profond désaccord sur le principe de réduction de la prime majoritaire que nous souhaitons voir augmenter. Ceci permettrait en effet que notre Assemblée soit enfin en capacité d'être dotée d'une majorité absolue, issue des urnes et en capacité de remplir un mandat clairement exposé devant le corps électoral.

Nous souhaitons que cette prime majoritaire soit portée à 14 sièges pour une Assemblée de 63 élus. L'augmentation du nombre de conseillers commandant en effet que ce nombre soit mécaniquement réévalué.

Nous sommes d'accord sur le principe d'une Collectivité unique. Nous ne sommes pas non plus opposés au principe d'une Chambre des territoires régionale. Pour autant, nous ne pouvons en l'état nous satisfaire des modalités d'élection des conseillers de Corse, source d'instabilité

politique et pouvant être considéré comme un recul démocratique. Nous restons convaincus que l'Assemblée de Corse doit pouvoir se doter de majorité stable et lisible.

Je vous remercie.

**Mme Nathalie RUGGIERI**

Je vais être brève.

J'ai bien compris tout ce qui s'est dit pendant le débat et je n'ai pas l'intention de m'opposer à cette réforme. Je voudrais quand même, dans un premier temps, reconnaître le travail effectué par la commission, même si je ne suis pas d'accord sur la méthode qui a été choisie.

Je voudrais vous faire part de l'avis des conseillers généraux de la Corse-du-Sud parce qu'on parle beaucoup depuis tout à l'heure de la suppression des conseils généraux. On en parle, mais je me fais la voix, si vous me le permettez ce soir, parce que la démocratie veut que chacun puisse exprimer ses convictions.

J'exprimerai celle de petite élue de proximité que je suis dans une autre collectivité que tout le monde s'accorde à dire qu'elle doit disparaître. Disparaître certainement, mais avec les formes et ce n'est pas le cas actuellement. Donc, s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Dans mes propos introductifs, je voudrais associer à mon intervention le Président du Conseil général et la majorité départementale, les fameux, je cite, non sans humour « 12 élus commandos accrochés à leur mandat ». Vous savez, ce sont ces petits élus qui ont eu le courage à un moment donné d'affronter les électeurs sur leur nom.

Ce document nous a été transmis il y a à peine trois semaines. La commission des compétences législatives et réglementaires et non la Collectivité Territoriale de Corse, a demandé aux élus départementaux un avis consultatif sur une réforme de fond qui aurait certainement nécessité un travail plus concerté et partagé. C'est bien une commission ad hoc, une commission interne à une collectivité qui a demandé à l'emporte-pièce à une autre collectivité qui plus est de droit commun, de se prononcer rapidement sur un avenir institutionnel dont nous n'avons pas été associés à

la réflexion si ce n'est à travers un comité stratégique qui s'est peu réuni et qui surtout n'a pas avalisé le projet final.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des textes, des décrets et projets de loi parus récemment ont fixé les prochaines élections départementales aux 22 et 29 mars 2015. Ils reconnaissent le rôle essentiel du Département en matière de cohésion sociale et territoriale, excluant toute suppression de cet échelon avant 2021 et portant la durée du mandat des conseillers départementaux à 6 ans.

Les élus du Département, n'en déplaise à certains, sont des élus de proximité qui représentent la diversité des territoires et qui sont parfaitement légitimes pour avoir toute leur place dans le débat sur la réforme territoriale de la Corse.

Dois-je vous rappeler l'issue de la consultation de 2003 due au profond attachement des territoires et des communes, au maintien d'une collectivité de proximité ? Que faites-vous également de la question des finances et de l'endettement ? Dans quelle mesure, le Conseil général de la Corse-du-Sud, vertueux dans sa gestion des deniers publics, devrait partager les dettes colossales des deux autres collectivités ? Qu'advient-il du personnel du département ainsi que du patrimoine départemental, ce personnel qui s'est manifesté aujourd'hui devant les grilles de notre Collectivité parce qu'il était inquiet pour son avenir ? J'ai bien entendu que les syndicats seront reçus et écoutés, que le personnel ne devrait pas être délocalisé. Ce que j'aurais préféré entendre, c'est que les personnels ne seront pas délocalisés. Comment accepter les arguments spécieux développés dans le rapport contre les conseils généraux et la campagne de désinformation qui a été faite auprès des citoyens qui prétend qu'ils n'auraient plus d'utilité, que leur fonctionnement serait obsolète et que leur suppression serait source d'économie ?

Sans être fermée, et je le répète, à toute réflexion pouvant contribuer à une simplification, à une clarification réelle des compétences entre l'Etat et les collectivités afin de parvenir à une meilleure action publique décentralisée, moins coûteuse et plus efficace, il n'est pas question de valider un projet à marche forcée tendant à la suppression ou à la dévitalisation de la Collectivité départementale, ni toutes dispositions dérogatoires concernant la date des élections, la durée du mandat des conseillers départementaux ou les compétences du Département.



Des études tendant à analyser de manière approfondie l'impact économique, social, financier et fiscal qu'engendrerait la création d'une Collectivité unique sont en cours. Avant de se décider sur telle ou telle usine à gaz, ces études précieuses doivent être examinées avec toute l'attention qu'elles méritent. Une consultation référendaire est nécessaire car il me semble, si je me rappelle bien des programmes de chacun, que nous n'avons pas été mandatés pour porter ce type de réforme structurelle, en tout cas je ne l'ai lu dans aucun programme, que le peuple de Corse peut décider si oui ou non il nous confie la tâche pour mettre en place une réforme fondamentale pour son avenir.

Je vous remercie.

### **Le Président BUCCHINI**

La parole est à Paul-Félix. Neuf minutes !

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Monsieur le Président, je ne suis pas gaulliste mais je vous ai compris !

La réforme s'impose à nous par la conjoncture, par le besoin d'intégrer que nous avons changé de millénaire, qu'une organisation territoriale héritière du Code napoléonien et de la fin du XVIIIème siècle ne peut pas perdurer.

Aujourd'hui, contrairement à ce que beaucoup ont affirmé ce soir, l'enchevêtrement des échelons administratifs et politiques génère une perte de moyens, des dépenses inutiles, un manque de synergie et à l'échelle d'un petit pays pauvre comme la Corse, c'est inacceptable parce que c'est de la richesse qui va manquer au plus grand nombre et aux plus démunis.

Je ne pense pas que de garder cinq strates successives d'administrations, puisqu'on nous en a rajouté une nouvelle par les EPCI qui sont en fait aujourd'hui des nouvelles composantes à part entière et ne pas les intégrer dans l'architecture moderne qui doit se dessiner aujourd'hui, c'est se mentir. Je suis de ceux, et conseillé par beaucoup de mes amis, qui pensent que la Corse doit garder trois niveaux :

Le premier, l'Assemblée de Corse élue à la proportionnelle, si possible proportionnelle intégrale pour que le plus grand nombre soit représenté.

Une redistribution des compétences et des moyens vers les établissements publics de coopération intercommunale, c'est aussi apparemment le choix de la France dans les mois à venir dans le cas de sa réforme de décentralisation.

Ensuite, les communes et rien d'autre. Rien d'autre pour qu'on soit clairs et transparents dans la gestion et qu'on soit efficaces.

En disant ça, je ne me masque pas la réalité. Aujourd'hui, les deux conseils généraux sont des montres en termes de structures. Il y a un poids social qui est bien plus important que le poids politique. Le poids politique est très faible. Je crois que cela déplaît à beaucoup de conseillers généraux mais aujourd'hui, ils sont sans le savoir des simples fonctionnaires territoriaux qui appliquent des politiques fléchées. Leur marge de manœuvre en termes d'initiatives est très faible. Sur les 480 M€ de budget des deux conseils généraux, il y a 100 M€ qui sont bloqués avec la masse salariale, 180 M€ qui sont bloqués par les aides sociales qui sont sur des grilles de lecture imposées où il n'y a aucune marge de manœuvre, et il y a 100 M€ qui sont imposés pour l'entretien et le maintien à niveau des routes départementales.

Ensuite, si on rajoute ce qui est obligatoire pour l'affectation au transport scolaire, ce qui reste sur les autres politiques fléchées, la marge de manœuvre est minime. Ce qui sous-entend qu'aujourd'hui, il est logique de concevoir un rattachement à une collectivité de tutelle qui serait la Collectivité territoriale de Corse, en prenant la précaution de maintenir les statuts, les avantages, les affectations et toutes les prérogatives de carrière des 2 500 agents qui sont concernés parce que c'est un point social qui est incontournable. Ils étaient là ce matin. Je ne sais pas s'ils étaient là en action sociale ou politique, mais ce que je sais c'est qu'il y a quelques années, j'étais comme eux, lorsqu'il y a eu la question de la disparition des offices et agences. Il ne faut pas sous-estimer le poids social par rapport à des salariés qui pourraient se sentir inquiets ou menacés dans l'intégrité de leur travail.

Ensuite, dans le cadre des propositions d'une Chambre intermédiaire qui serait la Chambre des territoires, je crois que c'est vouloir

reconstituer ou faire plaisir et de dire qu'il y a besoin de donner des appuis et de faire montrer qu'il y a des représentations à cet étage qui est le pseudo étage cantonal. Les cantons ont été créés à l'époque où on avait pour délimitation le trajet à pied d'un cantonnier d'un bout à l'autre de sa circonscription.

Aujourd'hui, nous avons des intercommunalités qui sont en poids équivalentes aux nouveaux cantons modernes qui ont été dessinés pour leur redécoupage administratif de ces deux dernières années. On peut admettre que le découpage des EPCI correspond aux cantons modernes et qu'il n'y a pas besoin de rajouter autre chose en termes de représentation territoriale.

La chose qu'il faut faire, c'est créer un établissement public administratif ou un établissement public industriel et commercial qui soit au niveau de la Corse l'équivalent de la DATAR qui a été créée dans les années 60 et qui continue à exister aujourd'hui, pour qu'il y ait un outil de planification, d'assistance et d'aide aux intercommunalités et aux communes qui vont avoir des transferts de compétences et de moyens par les politiques nouvelles que la Collectivité Territoriale de Corse ne pourra pas appliquer toute seule, sauf à vouloir être un ogre, à vouloir tout manger et à vouloir tout faire.

Dans ces conditions-là, l'établissement à créer est un établissement d'entraide, de planification, de soutien logistique et un établissement qui devra veiller à ce que les transferts de moyens et de compétences se fassent dans une juste proportion entre les zones rurales et urbaines, et entre les zones de montagne et les zones du littoral. Je crois que dans ces conditions, l'établissement pourra être défini ultérieurement par l'Assemblée de Corse. Ce qui compte, c'est de mettre un contenu, de savoir si on veut que ce soit une fausse Chambre de redistribution de crédits qui sera dotée d'une partie des finances disponibles de la Collectivité Territoriale de Corse fusionnée avec les deux départements, qu'elle aura la possibilité de donner des subventions aux EPCI et aux communes, oui ou non ?

Je pense que cela ne doit pas être une Chambre bis de l'Assemblée de Corse. Il ne doit pas y avoir de possibilité d'individualisation de crédits autres que les politiques qui auront été fléchées et planifiées au départ.

Si ce n'est pas un conseil général bis ou reformaté, il n'y a pas besoin de se poser la question fondamentale, aujourd'hui, de savoir s'il va y avoir une représentation des EPCI avec un scrutin fait à une proportionnelle des communes, des EPCI existants ou si les membres de l'Assemblée de Corse doivent être fléchés sur une première liste. Un établissement créé à ses règles et celui qui l'a créé peut le faire ou le défaire, sauf si on insiste pour qu'il soit intégré dans la loi et que ce soit un établissement public d'Etat comme l'étaient l'Office hydraulique et l'ODARC où à ce moment-là, il faut attendre une loi pour qu'on puisse les modifier ou en faire autre chose. Si on en reste convenu que c'est un établissement de la Collectivité Territoriale de Corse, il faut qu'on se dise à nous-mêmes la vérité, cet établissement est de la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse nouvelle et elle pourra le créer comme elle veut, aux conditions qu'elle veut même si aujourd'hui on annonce un formatage qui sera de principe et de pure forme.

Pour ce qui est de la représentation électorale, je considère que la Corse a besoin de l'expression de ses minorités et dans ces conditions, il n'est pas concevable qu'il y ait une proposition qui maintienne un seuil de fusion de premier tour avec un seuil de passage au premier tour. Cela ne s'est jamais fait, ce n'est pas logique. La loi d'avant juillet 2009, c'est-à-dire avant le coup de force des Jacobins Corses, prévoyait un seuil à 5 % de passage au second tour et elle laissait libre choix aux listes qui s'étaient présentées de pouvoir fusionner avec une liste qui pouvait passer le seuil.

Si on admet le principe de rester sur l'ante 2009, il serait tout à fait logique que soient maintenues toutes les dispositions et qu'il n'y ait pas une seule disposition qui soit de nature à contrarier les petites représentations pour essayer d'imposer un fait ultra majoritaire ou décisionnel dans un sens qui, pour moi, n'est pas le sens de la démocratie. Un seuil à 5 % en Corse, dans une participation escomptée à 70 % sera un seuil à 9 000 voix. Donc, exclusion de fait des représentations qui peuvent tangenter quelque chose comme 9 000 voix, c'est un arbitraire qui dans la société multiconfessionnelle que nous avons n'est pas tout à fait acceptable.

Dominique, je vois que tu t'impatientes, je vais en finir là. Je précise que j'ai déposé deux amendements : un sur la base de la forme électorale et l'autre sur le fond de la disposition territoriale avec une collectivité unique sans double Chambre.

**Mme Pascaline CASTELLANI**

Monsieur le président,

En fin de mandature, nous voilà saisis d'un projet d'évolution institutionnelle qui appelle de notre part des observations de forme quant à la procédure et des observations de fond quant au projet lui-même.

Sur la forme.

Il convient de souligner l'originalité de la procédure choisie pour élaborer un projet de cette importance.

Si le rapport est présenté par une commission ad hoc, nous prenons acte toutefois, après avoir entendu le Président de l'exécutif, que ce projet de délibération est également le sien.

Si la réforme constitutionnelle, le statut de résident et la coofficialité ont quitté momentanément l'actualité pour des raisons d'opportunité, nul doute que la prochaine mandature qui s'annonce les fera revivre.

Pour notre part, nous avons toujours affirmé notre opposition à toute réforme constitutionnelle.

Mais, contrairement à ce qu'ont pu suggérer de nombreux collègues de cette assemblée, nous avons toujours été ouverts aux évolutions institutionnelles relevant de la loi.

Enfin, je constate qu'après avoir, durant quatre ans, posé des exigences constitutionnelles qui n'avaient aucune chance d'aboutir, nous avons perdu un temps précieux qui aurait pu être mieux utilisé si nous nous étions exclusivement investis sur des réformes plus efficaces telle que celle que vous nous proposez aujourd'hui.

Ainsi, nous aurions pu nous dispenser de réclamer, comme vous le proposez dans votre rapport, les reports en Corse des élections départementales prévues par la loi en mars 2015 ou des élections régionales en décembre de la même année.

Pour autant, nous déposons sur ce point un amendement visant à supprimer les reports pour une raison simple.

Il est en effet vain de solliciter un report des élections départementales de mars prochain car elles sont fixées à cette date par une loi devenue définitive.

Pour que les reports proposés puissent prospérer, il faudrait que soit votée une disposition législative avant le mois de mars prochain alors que l'on sait que la discussion du projet de loi portant sur les nouvelles compétences des collectivités locales débutera au Sénat en 1<sup>ère</sup> lecture au mois de janvier et continuera par la suite, plusieurs fois, au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Par quels mécanismes législatifs pourrait-on ainsi demander un report des élections départementales en Corse alors que nous ne disposons d'aucun moyen pour le faire.

De même, prétendre renvoyer les élections régionales à la fin de l'année 2016 relève de la politique fiction.

En réalité, nul ne peut garantir à quelle date le nouveau statut de la Corse pourra être voté par le Parlement.

La solution la plus simple est d'obtenir éventuellement du gouvernement le vote d'un statut de la Corse portant création d'une collectivité unique dans les meilleurs délais au cours de l'année 2015.

De la sorte, il pourrait être procédé aux élections régionales en Corse dans le cadre du calendrier de droit commun.

Demeure une objection. Que deviendraient les conseillers départementaux en décembre 2015 ?

Leur sort serait scellé par les dispositions diverses du nouveau statut de la Corse car ce qu'a fait une loi, une autre loi peut le défaire.

En conséquence, personne ne peut dire aujourd'hui que le nouveau statut sera adopté en 2015, en 2016 ou encore 2017.

En définitive, il faut, dans ce domaine, s'en tenir aux textes en vigueur.

Si nous n'avions pas été contraints par le calendrier législatif, nous serions dans un débat serein afin de permettre à l'opinion de connaître les éléments qui déterminent le choix que nous sommes appelés à faire sur les institutions de la Corse, dont on nous dit qu'il engage l'avenir pour plusieurs décennies.

Au-delà de ces considérations, des observations sur le fond de votre projet ne manquent pas de nous interpeller.

Sur le système électoral.

Rappelons que la Corse compte 51 élus au scrutin proportionnel s'agissant de l'assemblée de Corse et 52 au scrutin majoritaire pour les deux départements, soit au total 103 élus.

Vous proposez dans votre dernier projet une assemblée de Corse de 63 élus avec un mode de scrutin identique à celui de 1982.

Pour une nouveauté, c'est un vrai retour en arrière. Une régression. Les Corses apprécieront !

A cela vous empilez une chambre des territoires qui ne sera qu'un établissement public dont les délégations qui lui seront attribuées dépendront exclusivement des élus de l'Assemblée de Corse.

Cette chambre des territoires est en fait un lot de consolation pour ceux qui ne pourront pas avoir le plaisir de siéger dans cet hémicycle, avec la fusion des deux départements dans la collectivité unique.

Vous indiquez dans votre rapport que la représentation de la chambre des territoires serait définie par la loi s'agissant du mode de scrutin et par l'assemblée de Corse s'agissant de la représentation des sections électorales.

Vous conservez les élus intercommunaux comme corps électoral.

Et vous ajoutez que siégeront aussi dans cette chambre des territoires des élus désignés par l'Assemblée de Corse.

Comment pourrait-on, en effet, prétendre qu'il n'existera pas une légitimité différente entre les membres de l'Assemblée de Corse élus directement à la proportionnelle sur l'ensemble du territoire et ceux qui seront désignés par les communautés de communes, qui compte tenu du nombre important de communes de moins de 1000 habitants, le seront au scrutin indirect ?

Au surplus, est-il nécessaire d'engendrer au sein des intercommunalités, quand on connaît la sérénité qui préside généralement à leurs débats, des combats douteux, des divisions et des scissions pour des considérations électorales qui n'ont pas lieu d'être.

Il y a là un ferment supplémentaire de division de notre société.

Je rejoins l'analyse qui a pu être faite à cet égard par ceux qui, sur ces bancs, ne partagent pas nécessairement notre sensibilité.

Dès lors si nous sommes ouverts à une réforme institutionnelle qui donnerait plus d'efficacité à notre organisation territoriale, nous exprimons donc les plus vives réserves quant au dispositif que vous proposez.

Lequel, je le rappelle, propose de passer de 103 élus à 100...

Nous déposerons ainsi des amendements qui, nous en sommes persuadés, amélioreront le fonctionnement de nos institutions.

Ceux-ci ont pour objet une simplification réelle de nos institutions.

Il s'agit de créer une collectivité unique dont l'organe délibérant serait composé de 86 membres au total :

- 43 membres élus au scrutin proportionnel sur l'ensemble du territoire de la Corse ;
- 43 autres membres élus au scrutin proportionnel dans des circonscriptions reposant sur les cinq arrondissements actuels de la Corse, avec une répartition d'au moins deux élus par territoire, dans un souci de maintenir des élus de proximité.



Deux élections auront donc lieu le même jour.

Ce projet assure tout à la fois l'exigence de démocratie et une représentation des territoires attendues par les Corses.

Il répond au souci que nous avons de simplifier, de mutualiser et de rationaliser.

Votre projet appelle, par ailleurs, d'autres observations, particulièrement sur l'absence d'étude d'impact qui auraient dues être intégrées à la réflexion du comité stratégique.

Est du reste absent de la réflexion le sort réservé aux différents établissements satellites des départements que sont, entre autres, les syndicats d'énergie et les SDIS.

La fusion de ces derniers poserait de réels problèmes aux nouvelles entités quant aux moyens budgétaires qui leurs sont dévolus et à la constitution de leur conseil d'administration.

Et, à cet égard, nous ne pouvons que comprendre l'inquiétude des personnels des collectivités appelées à fusionner. Votre rapport n'est, en effet, en rien explicite.

Car, l'objectif de la collectivité unique est de mutualiser les coûts et d'optimiser les services publics.

Il faudra, sur ce point, associer les personnels à la nouvelle organisation administrative de notre collectivité, avec l'esprit de préserver les emplois et leur localisation.

Enfin, nous adhérons à votre proposition de statut de l' élu.

Toutefois nous considérons qu'il conviendra, comme l'a proposé le président de la République, d'instituer un statut de l' élu plus approfondi.

Un projet de loi est d'ailleurs en cours de discussion au Sénat afin de permettre aux élus locaux d'assurer leurs missions d'intérêt général dans les meilleures conditions.

Pour conclure, je rappelle que personnellement j'avais voté pour le maintien des départements en 2003 pensant qu'un excès de centralisation pouvait être dangereux.

J'estimais à l'époque que trois collectivités indépendantes pouvaient compenser les excès de centralisation.

Force est de constater que le fonctionnement de ces mêmes collectivités est loin d'être satisfaisant.

Je constate à ce stade que nous bénéficions d'un statut particulier.

Alors que le gouvernement s'apprête à supprimer la moitié des départements tout en conservant les départements ruraux, on ne peut pas en Corse raisonner par analogie.

Certes la Haute-Corse et la Corse-du-Sud sont des départements ruraux.

Mais comment, compte tenu de l'originalité de notre statut particulier par rapport aux autres collectivités régionales, pourrions-nous conserver les deux départements alors qu'au plan national on en supprime la moitié.

Aussi, dans ces conditions, il me paraît opportun de créer une collectivité unique en Corse, par fusion des deux départements et de la région, avec une assemblée unique.

C'est ce qu'attendent les Corses !

Je propose d'ailleurs une collectivité unique installée dans les meilleurs délais, de préférence au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Six mois sont suffisants pour permettre la réalisation d'études d'impacts financier, social et économique de sorte que le Parlement puisse voter un nouveau statut de l'île, statut qui pourrait s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2016 si nous manifestons ensemble le souci d'aboutir. Je pense que nous en sommes capables.

Je vous remercie.

### **M. Michel STEFANI**

Je vais m'efforcer de rester dans le temps imparti à cette heure avancée de la nuit.

Nous sommes appelés à nous prononcer ce jour sur un projet de réforme institutionnelle de l'organisation du territoire à partir des travaux de la CCRL puis du Comité stratégique. Notre groupe s'y est impliqué pleinement sans approche statique tant il est nécessaire d'approfondir la décentralisation, d'irriguer la société de démocratie et de transparence, de mettre en œuvre des politiques publiques de progrès pour répondre aux attentes sociales.

La dernière mouture qui nous a été présentée au-delà des évolutions dont nous prenons acte ne correspond pas à ces objectifs et je vais m'efforcer d'en faire la démonstration.

La faiblesse de ce projet c'est en effet de s'inscrire dans le cadre politique qui consiste à établir la gouvernance nouvelle des collectivités locales, le rapport le dit, pour l'adapter au contexte de restrictions budgétaires au moment même où l'échec du pacte de responsabilité est reconnu par le gouvernement.

Dans ce décor ce sont les directives qui, depuis l'Union européenne, exigent de tous les Etats membres une application stricte de la « règle d'or » dont la finalité, ainsi déclinée en cascade, est de réduire la dépense publique. C'est paraît-il la modernité, moins de moyens pour la santé, pour la protection sociale, pour les retraites, pour le logement, pour le service public aux populations.

Seulement voilà, cette politique, qui nourrit la spirale infinie des déficits, plonge la France dans une grave crise démocratique. C'est ainsi que le Président de la République et son Premier ministre connaissent une crise de légitimité, d'autant plus forte et durable que les électeurs de gauche a fortiori rejettent cette politique « macronique » ressentie à juste titre comme une trahison.

Voilà pourquoi le gouvernement de gauche auquel nous pensons ferait le choix de politiques publiques s'appuyant sur une vraie démocratie économique, sociale et politique, de nouveaux droits dans l'entreprise et la cité pour les salariés et les citoyens et des moyens financiers nécessaires

aux investissements créateurs d'emplois, aux projets industriellement, socialement et écologiquement novateurs.

Avec l'inversion du calendrier et le quinquennat, la dérive du présidentialisme s'est accentuée au point d'en devenir caricaturale avec des scandales contraires à l'exemplarité annoncée quel que soit le pouvoir en place.

Ce type de pouvoir inféodé à la finance et la façon même de l'exercer en piétinant la moralité politique plombent la démocratie. Voilà comment la Constitution, à bout de souffle et la 5<sup>ème</sup> République en fin d'usage font gonfler la crise plus que les institutions trop souvent décriées pour masquer la responsabilité politique de ceux qui dirigent et décident.

Le chantier d'une nouvelle République doit être ouvert pour sortir du piège sclérosant de l'alternance à l'anglo-saxonne sans risque pour les intérêts capitalistes. Il faut écrire une autre Constitution, établir la proportionnelle, stimuler l'initiative citoyenne.

Refonder la République c'est promouvoir des valeurs en commençant par la laïcité, antidote au poison identitaire communautariste et xénophobe. C'est aussi affirmer des principes de solidarité opposés aux logiques exacerbées de la concurrence libre et non faussée mais toujours déloyale et à la compétition mortifère à laquelle les hommes et les territoires sont poussés.

Après les résultats catastrophiques des élections municipales et européennes, au lieu de prendre ce cap nouveau, du progrès social et de la modernité réelle, le président de la République a préféré s'attaquer à l'architecture administrative du pays et aux institutions sans consulter les élus locaux et en écartant la consultation du peuple.

Partant de là, cette réforme imposée est aussi un bâillon posé sur la contestation des politiques libérales et un instrument pour réduire l'impact de la mobilisation des citoyens face à ces décisions. L'évolution institutionnelle avancée pour la Corse est pour partie prisonnière de ces critères quand tous les indicateurs sociaux et économiques sont dans le rouge.

La réforme des collectivités se décline donc en deux volets visant à réduire démagogiquement le nombre d'élus et à redécouper les régions

pour qu'elles acquièrent la taille dite « européenne » par leur PIB et leur démographie et à créer à côté d'elles des métropoles. Pour simplifier c'est surprenant !

Avec ses 300 000 habitants et un PIB de 8 milliards d'euros la Corse est loin de disposer des caractéristiques lui permettant de ne pas subir les effets néfastes d'une compétition qui n'est pas faite pour elle. Région de France métropolitaine à part entière avec son statut particulier, la Corse, sans être directement concernée par ces textes, ne sera pas pour autant épargnée par l'impact des politiques qu'ils supposent.

On voit bien qu'il ne suffit pas d'affirmer qu'il faille maintenir l'originalité conférée par ce statut, ce à quoi nous sommes favorables, mais plutôt de voir dans quelles conditions il survivra au compresseur libéral. Dès lors l'organisation administrative locale avec ses quatre échelons : commune, intercommunalité, département, région, n'est ni le facteur de l'urgence social, ni un obstacle pour y trouver réponse. En effet avec des sources de financement multiples les politiques publiques locales ont plus de chances d'aboutir en donnant tout son sens à la clause de compétence générale appelée à disparaître dans ce schéma.

Avec la création de la Collectivité unique de Corse la lisibilité de l'organisation et de l'action territoriale ne sera pas améliorée loin s'en faut. Le parallèle peut être fait lorsqu'il est question d'augmenter ses compétences en une collectivité unique symbole du pouvoir unique.

Ici on s'en tiendrait à une structure hétéroclite, pour ne plus dire hybride, sous la tutelle renforcée d'un président qui cumulerait les fonctions exécutives essentielles. La Commission permanente de 15 membres se réunirait à Corte. Son poids deviendra très rapidement disproportionné par rapport à l'organe délibérant sous-dimensionné.

Au regard des compétences c'est un obstacle au bon exercice de la fonction et effectivement il eût été incongru de maintenir la prime de 9 sièges à la liste arrivée en tête et à la barre des 7 % à franchir pour pouvoir se présenter au second tour.

La chambre des territoires à statut d'établissement public administratif mettrait en œuvre au plan local certaines compétences de la collectivité et assurerait la coordination des intercommunalités et dans ce cadre je cite « renforcerait le niveau communal en étant associé au niveau

territorial ».

Cela manque de clarté surtout quand la commune, creuset de la démocratie locale, est si souvent décrite comme un objet inutile dans un raisonnement confus ignorant à dessein que les communes sont avant tout mises à mal par les choix de déménagement du territoire et d'assèchement de leurs ressources.

En application du principe de subsidiarité, cette Chambre des territoires serait l'exécutante des politiques de la collectivité de Corse par convention pluriannuelle, révisée chaque année. Le président de la collectivité de Corse pourrait suspendre et déférer à l'Assemblée de Corse, pour décision, une délibération d'une chambre des territoires qu'il jugerait contraire aux intérêts de la collectivité de Corse ou aux délibérations de l'Assemblée de Corse.

Dans ce dernier schéma l'Assemblée de Corse déterminerait les affaires relevant de sa compétence dont le traitement pourrait être délégué à la commission permanente. Le président de la collectivité de Corse assisterait de droit aux travaux de la commission permanente.

Le président de la Collectivité de Corse, les conseillers exécutifs et les conseillers de Corse auraient un « statut » défini par la loi. Les Conseillers à la Chambre des territoires percevraient une indemnité. Le CESC verrait ses prérogatives élargies, nous nous en félicitons notamment pour la dimension environnementale tout en craignant une sous-représentation des salariés.

Les compétences de la Collectivité territoriale de Corse, du Département de la Haute-Corse et du département de la Corse-du-Sud seraient intégralement transférées à la Collectivité de Corse, les personnels également sans modification de statut et de situation.

Les régimes indemnitaires, dont bénéficiaient les agents dans leur collectivité d'origine, seraient maintenus sur une période transitoire de quatre années, durant laquelle ils seraient harmonisés et enfin unifiés.

Qu'en sera-t-il des régimes indiciaires de la prise en compte des différentes fonctions, de la définition des postes, de la mobilité des agents et de leur intégration à la Collectivité unique ?

L'absence de concertation avec les organisations syndicales représentatives des agents qui était une lacune a été partiellement levée mais nous doutons que cela suffise à ramener la sérénité comme d'ailleurs l'absence d'évaluation plus précise au niveau des budgets, de la fiscalité, de l'endettement soulève des interrogations.

De même le rapport ne prend pas suffisamment en compte le fait que les budgets des Conseils généraux sont lourdement impactés par le transfert de charges et le désengagement de l'Etat dans le domaine le plus contraignant pour eux, celui de l'action sociale.

Notre inquiétude augmente d'autant quand ressurgit l'idée d'une absorption des agences et offices.

S'agissant de la procédure nous restons attachés à la plus démocratique, prévue à l'article 4124-1 du CGCT, lequel requiert les délibérations concordantes des trois collectivités concernées et la consultation populaire par référendum pour confirmation. Inversement la procédure retenue, celle du 4422-16, alors même que l'expression du Comité stratégique est apparue très nuancée sur la question, retient la consultation pour avis des Conseils généraux avec option facultative pour la consultation du peuple.

Ce faisant et si on s'en tient à la date prévue pour les prochaines cantonales, les futurs candidats une fois élus seraient promis à disparaître aux prochaines élections territoriales. C'est peu démocratique et peu compréhensible pour l'électeur qui sera fondé à s'interroger sur l'intérêt de son vote dans ces conditions.

Pour ce qui nous concerne nous voyons une atteinte à la souveraineté populaire et une mise à l'écart plus importante du citoyen alors qu'il réclame participation et proximité. C'est l'objet de l'amendement que nous avons déposé demandant que la CTC organise le référendum avant l'adoption définitive de la loi pour vérifier si cette réforme est effectivement conforme à la volonté du peuple.

Sans examen réel des politiques conduites dans chaque collectivité, des compétences exercées et de leurs résultats, nous ne voyons pas non plus comment il est possible d'affirmer que ce projet est un gage d'efficacité future. Parler d'organisation défailante, déficiente est excessif.

Les départements jouent un rôle important et reconnu en matière sociale comme en matière d'aménagement du territoire, de solidarité et de qualité de la vie. Leur disparition ne supprimerait pas les besoins des habitants et marquerait un recul de la démocratie de proximité sans générer les économies escomptées.

Sachant que sur cette question la demi-mesure nuit à la clarté nous préconisons leur maintien et un mode de scrutin proportionnel et paritaire pour l'élection des Conseillers généraux.

Cette réflexion nous renvoie aux principes fondateurs de la décentralisation et notamment de l'article 7 de la loi du 7 janvier 1983 qui détermine l'exercice et la répartition des compétences : *« la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat s'effectue, dans la mesure du possible, en distinguant celles qui sont mises à la charge de l'Etat et celles qui sont dévolues aux communes, aux départements ou aux régions de telle sorte que chaque domaine de compétences ainsi que les ressources correspondantes soient affectées en totalité soit à l'Etat, soit aux communes, soit aux départements, soit aux régions »*.

L'avis de la Cour des comptes du 11 juillet 2013 n'invalide pas la pertinence de ces principes véritablement décentralisateurs, au contraire il relève *« le défaut de délimitation des interventions »* de chaque échelon. C'est vrai.

C'est pourquoi nous pensons que l'amélioration de la vie publique en Corse ne peut se satisfaire d'une seule réforme centrée sur la CTC mais qu'il convient de réfléchir sur l'espace public dans son ensemble, en recherchant les articulations entre niveaux (par délégation, mutualisation ou contractualisation) tout en respectant le principe démocratique de liberté des collectivités locales, traduit par la clause de compétence générale.

Des mesures d'accompagnement nécessaires permettraient aux collectivités locales d'assumer leurs compétences. Cela suppose une réforme de la fiscalité fondée sur la justice fiscale, sur la péréquation et la solidarité nationale, sur des règles empêchant le cumul des mandats et la confusion des pouvoirs économique et politique.



Tels sont les arguments qui nous conduisent à voir dans ce projet une volonté forte de concentration des pouvoirs et en définitive l'avènement d'un pouvoir unique.

**M. Pierre CHAUBON**

Je ne vais pas, à cette heure, répondre à chacun, vous le comprendrez bien.

Je vais d'abord remercier d'avoir bien voulu rendre hommage au travail de la commission et de tous ceux qui l'ont aidée, soutenue, accompagnée, encouragée.

Ensuite, je voudrais dire que le débat que nous avons eu a été très digne, très respectueux, très rigoureux, très dense et très riche quelles qu'aient été les positions des uns ou des autres.

Juste pour Mme RUGGIERI qui a cité une partie de ma réponse de ce matin, elle n'est plus là mais ça lui sera peut-être répété, je n'ai pas dégainé. J'ai estimé répondre à une attaque que j'ai jugée inqualifiable. Après, chacun peut dire ce qu'il veut là-dessus.

Plus sérieusement, je suis évidemment d'accord pour dire qu'il faut à ce stade, si nous voulons parvenir à un accord largement approuvé, un esprit de compromis, c'est le Président du Conseil Exécutif qui nous l'a rappelé. Si chacun de ceux qui veulent aller vers la Collectivité unique, ceux qui ne veulent pas de la Collectivité unique, très bien, on prend acte, mais ceux qui veulent y aller, si chacun de ceux qui veulent y aller vient avec un ou des amendements et conditionne le vote final à l'adoption de cet amendement, on n'y arrivera pas. On aura raté une occasion. Ce, d'autant plus que ceux qui approuvent le principe d'une Collectivité unique sont d'accord désormais, me semble-t-il, à 80 ou 90 % de ce qui est dans le rapport. Donc, on peut toujours aller avec une loupe, dire « il y a ça qui ne me convient pas et j'en fais une affaire d'Etat ». On peut aussi dire « au fond, dans ce rapport il y a tellement de choses qui nous conviennent qu'on peut y aller ».

Quelques mots quand même, même si je ne répons pas à tous. Pour Dominique BUCCHINI qui a témoigné à la fois du respect qu'on se doit et des désaccords qui subsistent, c'est évidemment réciproque sur les deux plans. Mais, Dominique, la réforme en aucun cas n'a été alignée sur le

modèle allemand, ça ne m'est même pas venu à l'esprit une seconde. A aucun moment, je n'ai réfléchi en fonction du modèle allemand.

Maintenant, pour Dominique comme pour ceux qui ont estimé qu'il fallait aller vers la procédure des délibérations concordantes, c'eut été un suicide pour ceux qui veulent la réforme. Compte tenu de la teneur de la réponse du Conseil général de la Corse-du-Sud, dire « on se met dans la procédure des délibérations concordantes » signifiait « on ne fait pas de réforme ». Vous avez lu la réponse du Conseil général de la Corse-du-Sud. La réponse du Conseil général de la Haute-Corse est une réponse en plusieurs points qui est construite, qui propose, etc. Mais la réponse du Conseil général de la Corse-du-Sud est une attaque en règle. Donc, dire à ce stade « je veux utiliser la procédure des délibérations concordantes » c'était dire « on tire le rideau, on prend la réforme, on la met dans le tiroir et c'est terminé ». Cela, je m'excuse mais je ne pouvais pas, étant partisan de la réforme, choisir cette procédure-là.

Camille n'est plus là, j'aurais bien aimé lui répondre en forme d'image : si un motard vous arrête en vélo, en voiture, en moto et qu'il décide avec un microscope de vous mettre une contravention, il y arrive et même sans le microscope. Donc, ce que je veux dire c'est que si on arrive dans cette affaire en disant « je suis pour la Collectivité unique, mais il y a un petit truc qui me gêne, c'est la Chambre, la désignation, le mode de scrutin », on peut toujours arriver au prétexte final qui fait que « finalement, je n'y vais pas ».

Tout cela me gêne un peu d'autant plus que contrairement à ce qui a été dit, il y a dans le rapport la définition de la Chambre ; elle se trouve en page 17 et la notion de subsidiarité sur laquelle il a insisté est clairement indiquée, « de mettre en œuvre, en application du principe de subsidiarité, les politiques de la Collectivité dont l'exécution se justifie au niveau infra régional, etc. ». Il y a là la définition de ce qui pourrait être en partie les missions de la Chambre des territoires. Donc, dire que c'est une coquille vide, ce n'est pas vrai, je ne peux pas laisser dire cela.

En revanche, quand on dit et cela a été dit : pourquoi ne pas dire quelque part dans le rapport qu'on veut revoir les périmètres des intercommunalités ? Là-dessus je suis prêt à dire quelque chose. On peut souhaiter, le dire et l'intégrer qu'on veut revoir, c'est Camille également qui a proposé cela, les périmètres, je suis assez d'accord là-dessus.

L'affaire des 51 à 63, c'est venu dans la discussion, ce n'est pas moi qui ai sorti ça, mais c'est venu dans la discussion. J'ai estimé que c'était une demande cohérente parce que dans la mesure où cette Collectivité va avoir des transferts de compétences importants dans la fusion, récupérer notamment les compétences actuellement dévolues aux deux conseils généraux, ce n'est pas absurde de dire qu'on passe de 51 élus à 63 pour l'Assemblée de Corse. De même, à ce moment-là par parallélisme, on passerait de 51 à 63 pour le Conseil économique, social, environnemental et culturel. Tout cela, ce n'est pas un drame de dire qu'on passe de 51 à 63 élus. On peut dire « Ah ! Mon Dieu ! Quel désastre ! ». Mais bon, il faut raison garder, on passe de 51 à 63. Voilà.

Quant à ce que pourrait dire le Conseil constitutionnel, cela me fait sourire parce qu'on dit qu'on ne peut pas préjuger et après, on préjuge. C'est drôle comme raisonnement. Soit on préjuge, soit on ne préjuge pas. Si on ne préjuge pas, on ne préjuge pas. Ce que je peux dire là-dessus, sans préjuger, c'est que le mandat régional normalement est de 6 ans. Il a commencé en mars 2010 et donc, ce n'est pas non plus complètement absurde d'imaginer qu'il puisse aller en mars ou plus loin en 2016. Cela ferait un mandat normal, le nôtre n'ayant à ce jour que 4 ans.

Sur les seuils, je reconnais, et cela a été soulevé une ou deux fois, qu'il y a une petite ambiguïté à laisser la question de la fusion. A partir du moment où on revient au système ante, on peut aussi revenir complètement au système ante.

Je veux dire aussi notamment pour Aline et pour d'autres que le législateur peut décider du contenu de la réforme et que s'il prend ce qu'on lui propose, on espère qu'il en gardera le plus possible, mais il peut aussi décider de son calendrier. Lui aussi a un juge, c'est le Conseil constitutionnel et on vient de dire qu'on ne peut pas préjuger de ce qu'il dira. Il faut compter à la fin sur à la fois le législateur et le Conseil constitutionnel. Voilà une série de choses que je voulais vous dire.

Je vais finir en disant ce que j'ai dit à plusieurs reprises en commission. A la fin des fins, que nous le voulions ou non, la question finale à laquelle on va répondre va être binaire et notre réponse le sera aussi comme la lecture qui sera faite de notre délibération. La question est la suivante : sommes-nous pour ou contre la Collectivité unique ? Et là, il y a deux temps : si oui, je veux bien qu'on dise « oui, on est pour la Collectivité, mais on va voter contre », mais c'est quand même du point de

vue intellectuel un peu compliqué, sachant qu'on est pour l'architecture, on est pour le statut de l'élu, pour le médiateur, pour l'Exécutif tel qu'il est, on est pour, etc. Donc, il y aurait un ou deux points sur lesquels tout bascule. On est pour la Collectivité unique, on peut être contre la Collectivité unique, évidemment, mais si on est pour, on est pour et à ce moment-là, il faut y aller. Second temps du raisonnement, si on est pour, si notre réponse est oui, l'autre question est : faut-t-il prendre le train législatif qui part le 16 décembre 2014 en commission au Sénat ?

Vous l'avez bien compris depuis le début, je réponds oui à la première question, je suis pour la Collectivité unique, oui je suis prêt à voir comment on peut s'accorder le plus largement. Je réponds oui à la deuxième question et au second temps, il faut, à ce moment-là si on est d'accord, prendre le train qui démarre le 16 décembre au Sénat.

Je vous remercie.

### **Le Président BUCCHINI**

Rendez-vous demain à 9 h 30 en commission. Les amendements ne sont plus recevables, nous arrivons à la fin. Nous les donnons maintenant ou il n'y en a plus.

*La séance est suspendue à 00 h 55.*

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2014  
COMpte RENDU IN EXTENSO  
REUNION DES 11 ET 12 DECEMBRE 2014**

**INDEX DES INTERVENTIONS**

PAGE 1 A 92

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
ANGELINI Jean-Christophe	20 à 28
BENEDETTI Paul-Félix	73 à 76
BUCCHINI Dominique	2 à 4 5 28 à 38 61 61 à 62 63 92
CASTELLANI Pascaline	77 à 82
CHAUBON Pierre	4 à 5 6 à 15 62 63 89 à 92
DONSIMONI-CALENDINI Simone	70 à 71

NOMS DES INTERVENANTS	PAGES
GRIMALDI Stéphanie	62
LUCCIONI Jean-Baptiste	44 à 48
ORSINI Antoine	63 à 69
de ROCCA SERRA Camille	49 à 60
RUGGERI Nathalie	71 à 73
STEFANI Michel	83 à 89
TALAMONI Jean-Guy	16 à 19 61

## CONSEIL EXECUTIF

GIACOBBI Paul	38 à 44
---------------	---------

## COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

**5EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2014  
 COMPTE RENDU IN EXTENSO  
 REUNION DES 11 ET 12 DECEMBRE 2014**

**SOMMAIRE**

**SEANCE DU 11 DECEMBRE**

<b>PAGE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>DELIBERATION</b>
2 à 4	Le Président de l'Assemblée de Corse, M. Dominique BUCCHINI, ouvre la séance et donne l'ordre du jour de la séance	
4 à 5	M. Pierre CHAUBON informe l'Assemblée que la commission concernant la réforme de l'organisation territoriale de la Corse se réunit immédiatement afin de finaliser ses travaux	
<b>6 à 92</b>	<b>Projet de réforme de l'organisation territoriale de la Corse</b>	<b>N° 14/207/AC</b>
6 à 15	Présentation des travaux de la commission par M. Pierre CHAUBON	
16 à 92	Interviennent Mmes et MM Jean-Guy TALAMONI, Jean Christophe ANGELINI, Dominique BUCCHINI, Paul GIACOBBI, Jean-Baptiste LUCCIONI, Camille de ROCCA SERRA, Antoine ORSINI, Simone DONSIMONI-CALENDINI, Nathalie RUGGERI, Paul Félix BENEDETTI, Pascaline CASTELLANI, Michel STEFANI, Pierre CHAUBON	

